

CRAC n° 3 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 14 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Alice Bernard.	
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Sabine Roberty.	
Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.	
Échange de vues.....	4
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre – Mme Armelle Gysen – Mme Sabine Roberty – M. Grégory Chintinne – Mme Veronica Cremasco – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.	
Confiance au président et au rapporteur.....	8
DÉBATS	8
Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.....	8
Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.....	8
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Échange de vues.....	12
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Charles Gardier – Mme Patricia Van Walle – M. Jean-Paul Bastin – Mme Veronica Cremasco – Mme Valérie Lescrenier, Ministre – Mme Armelle Gysen.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	23
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du plan Équilibre ».....	23
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'appel à projets pour la rénovation de crèches ».....	24
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la baisse de la TVA sur les rénovations dans les milieux d'accueil ».....	25
Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement des vacances réservées aux adultes ».....27

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'état d'avancement du projet d'aire de motor-homes de Strépy-Thieu ».....28

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan mitigé de la saison touristique dans la région du Centre ».....29

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'Euro Space Center ».....30

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan de la saison touristique estivale en Wallonie » ;

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique des vacances d'été ».....31

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les mesures d'accompagnement du chemin de fer à vapeur des Trois Vallées face aux risques d'incendie ».....33

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact des réseaux sociaux sur le tourisme wallon ».....34

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du site de Claire-Fontaine ».....35

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique de la Coupe du monde de hockey à Wavre ».....36

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des lacs de l'Eau d'Heure ».....37

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE.....38

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....38

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du patrimoine en région du Centre ».....38

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l’accompagnement régional de la valorisation patrimoniale du château Boël à La Louvière »	39
---	----

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan de la 38e édition des Journées du patrimoine en Wallonie » ;	
---	--

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les premiers retours de la programmation « Patrimoine en spectacle » »	40
---	----

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la fermeture du site de la Malogne lors des Journées du patrimoine pour des raisons de sécurité »	42
---	----

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	43
---	----

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites	43
---	----

LISTE DES INTERVENANTS	45
-------------------------------------	----

ABRÉVIATIONS COURANTES	46
-------------------------------------	----

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je propose de reconduire notre présidente, Mme Van Walle, et nos vice-présidents, Mme Desalle et M. Chintinne.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je confirme la proposition de Mme Gysen : de vous reconduire à la présidence et, à la vice-présidence, Mme Desalle et M. Chintinne, qui devient alors nouveau vice-président, si j'ai bien compris.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Je déclare Mme Van Walle élue présidente et Mme Desalle et M. Chintinne élus vice-présidents.

(Mme Van Walle, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Quatorzième rapport annuel
(01.01.2025 au 31.12.2025)
adressé au Parlement wallon par le médiateur
commun à la Communauté française et à la
Région wallonne
(Doc. 604 (2025-2026) N° 1)**

Patrimoine pp. 200 à 202

Tourisme pp. 214 à 216

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je propose Mme Gysen comme rapporteuse.

Puis-je vous faire la proposition de désigner deux corapporteurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je propose M. Soupert comme rapporteur.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Gysen et M. Soupert sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

Mme la Présidente. – Au nom de la Commission, je vous remercie, Monsieur le Médiateur, ainsi que vos équipes, pour le travail accompli.

La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Ministre, je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour vous présenter ce rapport 2025. C'est un rapport un peu particulier puisqu'il est à la fois le premier rapport que je signe directement et un rapport de transition. L'année 2025 étant une année où Marc Bertrand, mon prédécesseur, avait fait la moitié de l'année, et puis j'ai été désigné, à la moitié de l'année, pour la seconde moitié.

J'ai inscrit mon action dans le prolongement de celle de Marc Bertrand, c'est-à-dire en visant à être un partenaire rigoureux de la qualité administrative au service du dialogue entre les citoyens et l'administration. Je reprends d'ailleurs l'intention constante qui était la sienne à faire de cette institution, le médiateur, un créateur de confiance.

Mon exposé se développera en trois temps. Dans un premier temps, je ferai un rappel sommaire de la manière dont j'approche ma mission. Je vous parlerai, ensuite, du droit à l'erreur, pour, enfin, vous apporter les éclairages sur les aspects de mon rapport qui concernent votre Commission.

Après un an d'exercice, je constate que la plupart des réclamations qui nous parviennent ne font pas état d'une confrontation, d'une volonté de confrontation du citoyen avec l'administration, mais traduisent plutôt ce manque de confiance. Le citoyen qui arrive chez nous témoigne du fait qu'il est un peu perdu dans la complexité administrative, qu'il ne comprend pas une décision ou qu'il ne sait plus à qui s'adresser. Notons que, souvent, ces interventions, à travers la particularité d'une réclamation, traduisent des situations complexes. Les décisions ont de vraies conséquences pour de vraies personnes. Dès lors, il faut pouvoir écouter sans juger, douter sans devenir cynique, questionner sans accuser et recommander avec courage. Cette exigence anime toute l'équipe, soit essayer de voir ce que peut être d'autres, pris par la charge du quotidien, n'ont pas vu, entendre ce qui peine à se dire et agir là où l'équité l'exige, non pas pour avoir raison, mais pour faire ce qui est juste.

Rétablir cette confiance est notre rôle commun ici. En ce sens, l'exigence de bonne administration n'est pas une contrainte, mais un investissement qui évite des recours – administratif ou juridictionnel – et renforce l'adhésion aux institutions. Le médiateur n'est ni l'avocat du peuple ni le juge de l'administration, mais le défenseur des droits, qui essaie d'intervenir en équilibre, en tenant compte aussi de la réalité des administrations ou de l'action publique en général.

Notre action repose sur l'application des principes de bonne pratique administrative. Il y a le guide de bonne conduite administrative que vous avez adopté,

notamment dans ce Parlement, et qui traduit des pratiques tout à fait concrètes face à une réclamation. La question n'est pas tellement de savoir ou n'est pas toujours de savoir si le droit a bien été appliqué, mais la manière dont il a été appliqué. La décision a-t-elle été suffisamment motivée ? Est-elle suffisamment claire ? L'utilisateur a-t-il été suffisamment entendu ? La décision a-t-elle été prise dans un délai raisonnable ?

Vous le constaterez, notamment à la lecture du rapport, que notre intervention n'a pas comme conséquence de revoir la décision de l'autorité. Par contre, elle permet à l'utilisateur de mieux comprendre cette décision et donc de mieux y adhérer, et ce, au point même que, parfois, on parle de refus constructif. Un refus de l'administration qui est mieux expliqué permet à l'utilisateur d'aller plus loin dans son projet, que ce soit un projet de vie pour construire une maison pour les uns ou un projet d'une ASBL pour d'autres.

Au-delà des dossiers individuels, notre activité a toujours cet élément en arrière fond de révéler des difficultés récurrentes dans les politiques publiques. Avec 4 847 réclamations en 2025 – un volume assez stable, bon an, mal an, depuis 2020 –, notre institution reste un point d'entrée crédible pour ce dialogue.

J'ai choisi le droit à l'erreur du citoyen comme fil conducteur de ce rapport. Le droit à l'erreur ne constitue pas une légitimation de la fraude et ne déroge certainement pas à l'égalité. Au contraire, le droit à l'erreur permet de rétablir l'égalité lorsqu'une lecture un peu trop rigoriste des textes a privé un usager d'un droit effectif. Il s'agit de l'effectivité du droit. C'est le cas notamment lorsqu'une erreur de procédure tout à fait accessoire dans le cas d'un dossier conduit à l'irrecevabilité de la demande de l'utilisateur. On est alors en droit de se demander, quand il y a une telle irrecevabilité qui est décrétée, ce que l'on est réellement en train d'apprécier : la capacité du citoyen à remplir des conditions de fond ou sa seule capacité à maîtriser des procédures administratives souvent complexes.

Le droit à l'erreur invite l'administration, lorsqu'une erreur de bonne foi peut être régularisée sans porter atteinte à l'intérêt général, à privilégier cette régularisation plutôt qu'une décision de sanction automatique. Ce faisant, le droit à l'erreur challenge la culture administrative en mettant davantage l'accent sur l'orientation des usagers que sur les procédures internes de l'administration. Le droit à l'erreur interroge également le législateur face à la complexité de certains textes, ainsi que l'administration, parce qu'il induit une seconde conséquence : l'administration ayant l'obligation de prévenir les erreurs de l'utilisateur, elle doit se montrer d'autant plus perméable au droit à l'erreur que, dans certains cas, elle est elle-même à l'origine de l'erreur, notamment lorsqu'elle donne une mauvaise indication ou une mauvaise information à l'utilisateur, lorsque les formulaires sont très complexes, lorsqu'elle reste silencieuse alors qu'un dossier n'avance pas et que

certain éléments sont attendus de l'utilisateur, voire quand elle réclame de l'utilisateur des documents qu'elle ne peut pas lui réclamer parce qu'elle en dispose déjà, en vertu du principe *only once*.

Voilà ce que permet de mettre en lumière le médiateur. C'est un apport, notamment dans le cadre du chantier de la simplification administrative. Il permet aussi de mettre en lumière les bonnes pratiques. Ainsi, certaines administrations – je ne vais pas m'attarder là-dessus ici – intègrent déjà le droit à l'erreur dans le cadre de leurs procédures, notamment lors d'appels à projets pour octroyer des subsides, par exemple. Cependant, il est vrai que, dans un certain nombre de cas, l'administration est elle-même coincée et ne peut pas toujours appliquer le droit à l'erreur, invoquant notamment un cadre décretaal trop rigide. J'en terminerai avec le droit à l'erreur en vous disant que ce droit est également le prolongement de droits qui existent déjà ou de principes de bonne administration qui existent déjà : l'égalité, la confiance légitime de l'utilisateur dans ses institutions ou encore le principe de proportionnalité, qui consiste à éviter qu'une décision de sanction automatique ne s'applique alors que l'utilisateur n'a commis qu'une légère erreur.

J'en viens maintenant au point du rapport spécifique à la présente Commission, à savoir le tourisme. On a eu neuf dossiers en 2025, soit six de plus qu'en 2024. Le nombre reste donc encore relativement faible. Je commencerai par un cas intéressant en ce qu'il illustre le fil rouge qu'est le droit à l'erreur. En 2022, une dame a introduit deux demandes de subventions pour la création de gîtes. Le dossier est resté ouvert pendant plusieurs années, tandis que l'administration a assuré à cette dame, à plusieurs reprises, que son dossier pouvait être complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux pour lesquels elle demandait des subsides. Cependant, le 1^{er} juillet 2025, un nouveau Code wallon du tourisme est entré en vigueur et les demandes qui n'étaient pas engagées à cette date – sur le plan de la comptabilité budgétaire – étaient réputées nulles et non avenues. Or le 5 juin 2025, soit un mois avant, un agent a informé cette dame qu'il était trop tard pour introduire ses dossiers de demande de subsides. Ainsi, ses factures, toutes antérieures à la date du 1^{er} juillet, ne sont couvertes ni par l'ancien régime, puisqu'elle les a introduites après le 1^{er} juillet à la suite de cette information, ni par le nouveau régime, qui couvre les demandes ultérieures. Il y a donc un manque à gagner pour cette dame.

Ce cas met en lumière plusieurs manquements aux principes du Guide de bonne conduite administrative :

- l'absence de communication individualisée par rapport aux dossiers en cours méconnaît le principe de légitime confiance, puisque l'administration a laissé entendre, à plusieurs reprises, que le dossier restait ouvert ;
- une incohérence budgétaire difficile à admettre pour la réclamante, puisqu'il y a des crédits

épuisés d'un côté et des crédits ouverts pour d'autres, mais elle se trouve dans une espèce d'entre-deux ;

- la question du droit à l'erreur, parce qu'elle a agi de bonne foi dans un contexte administratif en pleine évolution.

À ce jour, on sait que le décret du 19 décembre 2025 a permis de reprendre le traitement de demandes introduites avant le 1^{er} juillet 2025. Cela permet à ceux qui avaient un dossier complet lors de l'entrée en vigueur du nouveau code, en juillet 2025, de voir leur demande traitée. C'est un élément intéressant. Ce chapitre ne comporte d'ailleurs pas de recommandation formelle cette année-ci, le volume des dossiers étant relativement réduit. Toutefois, ce cas mérite notre attention parce qu'il illustre précisément le type de situation transitoire qu'une réforme réglementaire – aussi légitime soit-elle – doit anticiper par une information proactive et individualisée.

En matière de patrimoine, je vous livre de manière ramassée un cas issu d'un dossier complexe où la question des délais était au cœur du problème. Une ASBL rénove un bien classé avec le soutien de l'Agence wallonne du patrimoine. Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires en cours de chantier, en partie à cause des retards imputés à l'agence. Une demande de subvention complémentaire reste sans réponse pendant plus d'un an, malgré les rappels. C'est à ce moment que le médiateur intervient. L'AWaP reconnaît ses manquements, présente ses excuses et s'engage sur un délai de trois mois avec un suivi renforcé. On pourrait se dire que le dossier s'est bien terminé en définitive. L'affaire rebondit et les délais reviennent une seconde fois au centre du dossier. Quelques jours à peine après cette réponse, un contrôle de l'administration sur place débouche sur un avertissement pour une infraction liée au remplacement des châssis – pourtant remplacés à l'identique dans l'urgence pour protéger le chantier des intempéries. L'architecte de l'ASBL tente de clarifier la situation auprès de l'agence, mais reste à nouveau sans réponse pendant plusieurs mois. Un nouveau blocage vient donc s'ajouter au premier. L'AWaP finit par admettre que ce signalement résultait d'une initiative individuelle malheureuse d'un de ses agents, prise sans concertation avec la hiérarchie. Il n'en demeure pas moins qu'une procédure de régularisation reste nécessaire sur le plan urbanistique, une fois que la procédure est lancée. Une réunion patrimoniale est organisée pour en régler les modalités avec l'ASBL. Ce dossier illustre, une fois de plus, comment une erreur peut être reconnue et corrigée sans rupture de dialogue. L'agence n'a pas cherché ici à couvrir l'initiative malheureuse d'un agent. Elle l'a nommée pour ce qu'elle est et a rouvert la discussion avec l'ASBL plutôt que de s'arc-bouter sur une position isolée. C'est précisément cette double expérience de blocage – d'abord sur la subvention, puis sur la clarification des châssis – qui justifie mon point de vigilance.

Aucune recommandation formelle n'a été formulée ici, le volume de dossiers étant relativement faible. Il y a toutefois deux conditions assez intéressantes à pointer : garantir la continuité du traitement des dossiers en cas d'absence de personnel clé et assurer une information claire et régulière sur l'état d'avancement des dossiers sont essentiels. Ce sont là deux éléments qui ont sans doute manqué dans ce dossier et qui, une fois de plus, auraient pu éviter que la situation ne s'enlise à deux reprises.

L'administration a pris la mesure du problème, et c'est en ce sens que la médiation n'est pas un aveu d'échec. C'est un outil de gouvernance moderne au service de la qualité administrative et de la confiance du citoyen.

Il est temps de conclure tout doucement. Le suivi des recommandations du médiateur est vraiment un outil de pilotage, une boussole à votre disposition en termes de suivi de la qualité administrative. Avec toute l'équipe, on y travaille au quotidien et l'on y travaille avec les administrations. Sans votre soutien, Mesdames et Messieurs les Députés, ces recommandations resteront lettre morte, car ce rapport n'est pas qu'un simple bilan des réclamations, c'est le reflet de ce que deviennent vos décrets une fois qu'ils ont quitté l'hémicycle, une fois qu'ils rencontrent le citoyen, qu'ils rencontrent l'agent, qu'ils rencontrent la réalité du terrain. Que deviennent vos textes une fois votés ? C'est la question centrale à laquelle nous essayons de répondre chaque jour. C'est la mission que vous m'avez confiée il y a un an. Avec ce rapport 2025, je vous apporte des éléments de réponse concrets. C'est aussi pour cela que l'attention que vous portez à ce rapport est si précieuse, et je vous remercie donc de votre attention.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Mme la Ministre souhaite s'exprimer.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je peux peut-être m'exprimer après les députés.

Mme la Présidente. – Oui, ainsi, vous aurez l'occasion d'entendre les remarques.

La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je voudrais remercier le médiateur pour son rapport et la présentation de ce jour succincte, claire et précise. On mesure bien l'importance du rôle de la médiation, qui est susceptible de régler des différends entre l'administration et les citoyens, et qui renforce la confiance de nos citoyens. Comme vous l'avez dit, vous incarnez véritablement la boussole garantissant l'action de l'administration et le suivi des textes votés au sein de

ce Parlement. On mesure tout l'aspect précieux de cette fonction qui est la vôtre.

On note différentes choses, comme les délais qui prévalent parfois dans les traitements des dossiers. Je ne doute pas que la mise en place, en matière de patrimoine, du projet DigiPat, qui vise à poursuivre la digitalisation de l'AWaP, contribuera à simplifier les démarches et à améliorer les services aux citoyens. Je note aussi que la réforme du Code wallon du tourisme incarne la nécessité de mettre en place des mesures transitoires claires et compréhensibles immédiatement, pour qu'il n'y ait pas d'effet domino malencontreux dans l'interprétation du droit, qui est un des éléments importants que vous avez évoqué. Sur le droit à l'erreur que vous citez à plusieurs reprises, il convient d'évaluer la légitimation de la fraude, mais aussi la mise en cause de l'effectivité du droit que vous avez énoncée.

Cette importance du droit à l'erreur sur laquelle vous vous êtes exprimé clairement est à l'image de ce Gouvernement, qui considère que l'on a le droit à l'erreur. Dans ce qui fait notre monde politique, ainsi que la formidable intelligence collective qui s'y déploie en lien avec les administrations dans le but de mettre en place des textes, parfois, il peut y avoir des erreurs qui font partie de notre humanité. Néanmoins, l'important, c'est de très vite les évaluer, d'où l'importance d'avoir un Gouvernement en place qui évalue ces politiques et qui est capable de redresser le tir.

Je voulais vous remercier pour votre information et pour votre exposé sur la volonté de lutter contre les dysfonctionnements structurels – qui n'apparaissent pas dans ce que vous avez évoqué – et les infractions que l'on peut relever de ça et de là.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci, Monsieur le Médiateur, et merci à votre équipe. On voit toujours votre visage. Vous êtes aussi accompagné, mais on a du mal à imaginer à quel point votre équipe est parfois mise sous tension. Merci à vous, à elles et à eux. Vous avez également apporté, aujourd'hui, des exemples qui nous font prendre la mesure du type de dialogue qui peut s'initier entre vos services et toutes les personnes qui font appel à vous, notamment dans les matières qui nous occupent ici au sein de la Commission de la ministre Lescrenier. Merci pour cet échange.

Il est vrai que le réservoir de matière de notre commission est tout petit. On aura encore l'occasion, avec les collègues, de vous entendre dans d'autres commissions. Demain, chez le ministre Coppieters, l'exercice sera pour nous certainement beaucoup plus long qu'aujourd'hui – j'y aurai l'occasion de réitérer mes remerciements. Les exemples concrets dont vous avez témoigné aujourd'hui nous aident aussi à comprendre un peu mieux ce vers quoi nous nous dirigeons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je voudrais tout d’abord remercier le médiateur pour son travail, ainsi que ses équipes. Ce travail est toujours assez intéressant. Vous avez mis le focus sur un point bien précis qui a attiré notre attention. En effet, bien que notre Commission ne soit pas celle qui rassemble le plus grand volume de dossiers – avec cinq dossiers inscrits en « Patrimoine » et neuf en « Tourisme » pour l’exercice 2025 –, les cas présentés sont instructifs et reflètent des difficultés administratives auxquelles les citoyens et les acteurs de terrain font face.

Dans le secteur du patrimoine, les éléments d’intervention détaillés dans le rapport sont parlants quant aux blocages administratifs, aux délais de traitement qui pèsent sur les dossiers de subvention patrimoniale.

Concernant le tourisme, l’augmentation des demandes, on l’a dit tout à l’heure, concerne l’entrée en vigueur du nouveau Code wallon du tourisme. La phase de transition réglementaire, en effet, a engendré des complexités importantes conduisant notamment au classement sans suite de demandes de subventions pour des gîtes, alors même que les exploitants avaient agi de bonne foi.

Vous avez parlé de la notion de droit à l’erreur. C’est une notion qui, pour moi, est importante et j’avais deux questions à vous poser.

La première concerne le nombre de situations similaires au niveau patrimonial liées à la transition réglementaire. Elles sont encore pendantes ou en cours de traitement. Combien de dossiers sont, soit en cours, soit pendants, et quel est l’état d’avancement des solutions envisagées pour accompagner ces exploitants impactés de bonne foi ? Vous l’avez dit tout à l’heure, le droit à l’erreur, cela doit aller dans les deux sens.

Pour Mme la Ministre, j’ai deux questions. La première, quelles sont les actions actuelles et à venir en matière de simplification administrative ? On a vu qu’au niveau administratif, il y a des choses à faire, et M. le Médiateur a parlé souvent de cette notion du droit à l’erreur. Comment mettre en œuvre cette notion du droit à l’erreur dans les politiques publiques aujourd’hui ? Voilà mes questions. Si elles ne devaient pas trouver de réponse, on peut éventuellement transmettre par écrit.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Madame la Présidente. Merci à M. le Médiateur pour son rapport et son exposé ici, en commission. Cela montre à quel point le rôle de la médiation, et votre rôle singulièrement, est important.

J’avais deux petites questions concernant à l’exemple que vous citez par rapport au tourisme. Depuis la fin du rapport, y a-t-il d’autres cas qui sont éventuellement venus s’ajouter ?

Pour faire bref, je résumerai un peu caricaturalement, c’est le problème de passer d’une réglementation à une autre, en fait. De ce changement qui n’a pas été bien orchestré – je vais le dire ainsi –, certains citoyens se retrouvent un peu confrontés à une nébuleuse de gestion entre les deux systèmes pour finalement n’aboutir à rien.

Avez-vous d’autres cas actuellement qui se sont présentés depuis ou avez-vous une analyse à nous faire, d’autres éléments qui ne seraient pas dans le rapport concernant cela et l’évolution du Code du tourisme ? Plus fondamentalement, peut-être, Madame la Ministre, c’est de dire que, dans ce transfert de dossiers à travers le code qui évolue, quel est l’état aujourd’hui de la situation par rapport à cela ? Y a-t-il eu des adaptations ? Faudra-t-il encore en faire ? Comment faire effectivement pour apprécier ceux qui sont « au milieu du gué » ? Toutes ces situations qui sont peu gérées, qui sont de transit, qui sont entre les deux lois ? Ces gens ne savent pas à quoi se référer directement et plus fondamentalement, mais ce n’est pas une question, c’est juste une position, je trouve que souvent, dans le Gouvernement, en général, quand on prend des décisions de changements qui sont un peu radicales – et l’on a eu l’occasion, depuis le début de la législature, d’assister à certaines qui étaient vraiment radicales, je pense évidemment aux primes à l’isolation – il faut se rendre compte, et le rapport du médiateur est un bon moment pour le faire, de ce que cela représente auprès des citoyens de passer d’un avenir, de quelque chose qui leur était promis et dans lequel le citoyen se positionne à un autre, sans qu’aucune mesure d’accompagnement ne soit faite ou aucune appréciation.

J’ai souvent demandé – peut-être pas à vous directement, Madame Lescrenier – quelles sont les conséquences et comment l’on mesure les conséquences de cela. On ne les mesure pas trop en fait. On y va un peu au petit bonheur la chance, on change la réglementation et puis advienne que pourra.

Je trouve que la présence du médiateur, c’est l’occasion de rappeler que derrière tout cela, il y a des gens, il y a des vies et il y a des projets, donc il faut l’apprécier et en tenir compte.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Présidente, félicitations pour votre réélection. Monsieur le Médiateur, merci pour le rapport qualitatif que vous avez réalisé. Merci aussi pour toutes ces illustrations que vous avez pu en faire, avec des cas concrets, qui

permettent à chacune et chacun de mieux comprendre et appréhender le contour de votre action et le contour surtout des besoins des citoyens qui viennent vers nos administrations et en l'occurrence ici Tourisme Wallonie et l'AWaP.

Votre travail constitue un outil précieux, un outil pour renforcer l'efficacité, mais aussi la réactivité des dispositifs qui existent, pour nourrir les réflexions en cours, pour mieux orienter l'action publique et pour garantir en fin de compte la protection des droits des usagers, mais aussi le bon fonctionnement de nos services publics. Vos différentes interventions contribuent à réduire les litiges, à réduire les situations de conflit, en permettant d'aboutir à des solutions qui n'auraient pas nécessairement pu être dégagées sans votre intervention. Votre rôle est à cet égard essentiel et j'en profite pour vous remercier.

Plus spécifiquement en matière de tourisme, vous avez mis en avant le changement de législation lié à l'adoption du nouveau Code wallon du tourisme, ce qui a eu un impact sur l'accès à certaines subventions. Non, nous n'avons pas fermé les yeux sur cette réalité. Au contraire, nous avons été attentifs puisque nous avons veillé à intégrer des mécanismes spécifiques dans le décret-programme pour corriger cette période d'entre deux, entre l'ancienne réglementation et la nouvelle réglementation. Je vais vous l'exposer ci-après.

En effet, le nouveau régime impose aujourd'hui à l'exploitant d'introduire sa demande de subvention auprès de Tourisme Wallonie, préalablement à l'exécution des travaux, dans un objectif de prévisibilité budgétaire. Toutefois, ce passage de l'ancien au nouveau code a mis certains exploitants en difficulté dès lors qu'ils disposaient déjà de factures relatives à des travaux réalisés sans qu'une demande de subvention ait été introduite au préalable. Le changement de législation était susceptible de les pénaliser.

Je ne peux pas aujourd'hui vous apporter d'informations exhaustives quant au nombre de situations confrontées à cette difficulté. Si l'administration et moi-même avons été sollicités à plusieurs reprises, il est possible que certains exploitants ne se soient tout simplement pas manifestés. Ceci étant – j'insiste vraiment sur ce point –, une réponse a été apportée à chaque interpellation après analyse de notre capacité d'action au regard du cadre juridique applicable. Si celle-ci demeurerait nécessairement limitée au regard des textes en vigueur, j'ai néanmoins souhaité prévoir une solution permettant d'atténuer les conséquences du changement de législation. Ainsi, pour les dossiers introduits avant l'entrée en vigueur du nouveau régime et qui disposaient d'un accusé de réception, un accusé de complétude, nous avons mis en place un mécanisme spécifique prévu par le biais du décret-programme. Ces dossiers ont dès lors pu être réintroduits et traités par Tourisme Wallonie. Pour certains, les analyses et les suivis sont toujours en cours

dans le cadre d'un échange continu avec l'administration.

Cette situation illustre pleinement, lors de l'adoption de toute nouvelle norme, l'importance de prévoir, comme cela a été dit, des règles transitoires adaptées ainsi qu'une communication préalable, proactive, accessible, qui garantit que l'information parvienne bien à destination de ces usagers. Nous y serons particulièrement attentifs pour l'avenir, notamment dans le cadre des mécanismes à venir de révision du Code wallon du tourisme, puisque c'est prévu. Les dispositions transitoires seront pour nous un point d'attention dans le cadre des travaux que nous vous proposerons.

En ce qui concerne le patrimoine, les difficultés rencontrées mettent essentiellement en exergue la longueur des délais de traitement et l'absence parfois de réactivité de l'AWaP. Je suis pleinement consciente et attentive à ces difficultés et je vous rejoins pleinement, là aussi, sur l'importance de maintenir une vigilance particulière quant à la continuité du traitement des dossiers, notamment en cas d'absence du personnel. De même sur la nécessité de veiller à fournir une information claire, complète et régulière quant à l'état d'avancement des dossiers, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité soutenir ce projet de digitalisation DigiPat, initié par l'AWaP, qui produira ses effets d'ici à un an, afin justement de doter l'agence d'un véritable outil de suivi des dossiers patrimoniaux et dans l'objectif premier d'améliorer l'orientation usager. Une attention particulière sera donc portée à ces recommandations que vous avez formulées devant nous aujourd'hui, en lien avec l'agence, afin d'améliorer encore le suivi des dossiers et la qualité de l'information transmise aux demandeurs.

Pour répondre à votre question, Monsieur Chintinne, sur la simplification administrative, il y a, au niveau du patrimoine, l'outil DigiPat dont je viens de parler. Il en est de même au niveau du tourisme à travers la plateforme numérique B2B, notamment, développée par Orange. Cette plateforme permettra de davantage déployer le dispositif *only once* pour éviter à nos opérateurs touristiques de devoir sans cesse reproduire les mêmes démarches. Voilà une autre réponse concrète que nous apportons, en plus de celles que j'ai déjà exposées.

Merci, Monsieur le Médiateur, pour votre réactivité et pour les points d'attention que vous portez devant nous. J'ose espérer que, par ma réponse, je vous démontre que nous les prenons en considération et que nous veillons à y apporter les meilleures réponses possibles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Tout

d'abord, merci beaucoup pour vos questions et pour l'attention réservée au rapport. Plusieurs questions portaient sur le nombre de dossiers. Il a été répondu à une partie de celles-ci par la ministre, puisque cela concerne plutôt l'administration. Par rapport aux dossiers qui concernent mon service, je ne peux pas vous donner le nombre exact de dossiers. Ce qui est certain, c'est que l'on a reçu encore des dossiers en la matière, courant 2025 et 2026 – surtout en 2026, puisque l'on a remis le rapport au mois de mai 2026 –, mais ce n'est pas une augmentation exponentielle. Que les choses soient très claires. En tout cas, c'est une information que je peux vous donner.

Sur les solutions pour accompagner ce genre de transition de législation, ce sont des transitions qui doivent vraiment être pensées de manière globale, à la lumière des différents principes qui figurent dans ce guide de bonne conduite administrative que votre Parlement a adopté. Il faut toujours penser aux deux aspects : et à l'aspect « complexité de la législation » et à l'aspect « culture administrative ». Les deux aspects sont importants.

Premièrement, en termes de complexité des textes, il est important de permettre ces marges de manœuvre. Dans certains cas, par exemple, des administrations, quand elles font des appels à projets, intègrent dans leur processus de traitement des dossiers une séquence de deux ou trois semaines pendant lesquelles l'administration va faire un préexamen des dossiers pour vérifier s'il n'y a pas une erreur pro forma ou simplement si les documents sont bien rentrés, et ce, pour permettre aux porteurs de projet de corriger le tir et de remettre un document. Cela peut être une attestation bancaire. Parfois, c'est quelque chose qui existe et il serait un peu disproportionné que de considérer la demande irrecevable pour l'absence de ce type de document.

Parfois, la législation l'empêche. Ainsi, le permettre par la législation est déjà une simplification administrative.

Deuxièmement, il y a la culture administrative. Là, attention aux délais de traitement, qui reviennent régulièrement comme un problème, parce qu'ils peuvent eux-mêmes générer d'autres problèmes. En matière de patrimoine, si vous introduisez une demande pour faire des travaux, mais que l'autorisation arrive beaucoup trop tard, vous devez parfois faire d'autres travaux pour éviter les intempéries, par exemple. Un délai de traitement de l'administration peut alors générer des coûts pour l'utilisateur.

Le délai de transition est aussi important. Un délai d'une année peut être un bon délai, à apprécier au cas par cas. Je parle ici en fonction des circonstances. Ce délai permet une information via un maximum de canaux, tels que notamment les fédérations

professionnelles. Il est vraiment important de multiplier les canaux d'information.

Après, une fois que la réforme est mise en œuvre, il est essentiel d'avoir un suivi, un accompagnement, de sorte que, à tout moment, l'utilisateur puisse savoir où il en est dans la procédure et quelle est la suite de celle-ci. Il est essentiel que l'administration veille à prévenir l'erreur. Un usager ne sera jamais un expert administratif, nonobstant la qualité du site internet ou le développement de l'intelligence artificielle. C'est vraiment un élément à retenir. Aussi, le fait que l'automatisation et l'informatisation de certaines procédures ne peuvent pas avoir pour effet de reporter sur l'utilisateur la charge du traitement de son dossier, par exemple.

Enfin, en matière de bonnes pratiques administratives, c'est la question des budgets. C'est quelque chose de presque empirique. Dans certains cas, on dit que l'on a loupé le coche pour tel demandeur, qu'il y a eu un problème de notre côté, mais que l'on n'a plus les budgets. Parfois, le fait d'avoir une allocation de base, où l'on prévoit un cavalier budgétaire dans le manteau du budget – c'est un peu technique – afin de récupérer des crédits budgétaires pour régler ces cas malheureux, permet d'y répondre. Sinon, il est arrivé dans des cas très concrets, dans d'autres matières, que l'on nous dise « oui, c'est vrai, vous avez raison, mais là, on n'a plus de budget ». Avoir une poire pour la soif budgétaire de cette nature est une bonne pratique administrative à intégrer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je remercie la ministre, ainsi que le médiateur pour la réponse aux différentes questions que nous avons adressées. Il y aura des points à creuser, mais nous le ferons en commission.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je voulais souligner le propos très intéressant tenu par M. le Médiateur – en tout cas, cela mérite d'être entendu – et souligner que l'on y donne des suites.

Il y a deux éléments dans ce que vous dites. Le premier élément, je parle toujours de la transition des réglementations et des lois, de tous les problèmes qui naissent au milieu du gué, quand la réglementation transitoire n'a pas été réglée au dernier carat. Madame la Ministre, je comprends tout à fait, parce que régler cela au dernier carat n'est pas évident. Pour avoir analysé déjà quelques projets de décrets en la matière, ce n'est jamais facile de voir tout ce qu'il y a dans le droit transitoire. Il y a toujours des cas d'espèce qui surgissent de situations dont on n'imaginait pas qu'elles allaient survenir, et vous en révélez quelques-unes.

Vous dites qu'il ne faut pas camper sur ses positions. En termes de culture administrative, c'est important, par rapport aux citoyens, de revenir en arrière et de dire que l'on s'est trompé, que l'on a été trop lents, qu'on a mis des châssis et que, du coup, c'est de notre faute. Bref, l'administration prend sa part de responsabilité. Tout le monde se trompe et c'est beaucoup plus intéressant – c'est pour cela que je voulais souligner vos propos – d'admettre cette erreur et de revenir en arrière, que de camper dessus et de se dire que, potentiellement, dans le monde idéal, tout sera résolu au dernier carat. Même si ce n'est pas pour cela que le Gouvernement ne doit pas faire d'effort par rapport à la législation transitoire. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le deuxième élément que vous venez de dire dans votre intervention, c'est qu'en même temps, il est intéressant de se réserver budgétairement les moyens de combler cela. La dame, dans l'exemple du gîte, ce sont quand même 36 000 euros. Dans un budget familial, ce n'est pas rien. Quand on essaie de monter une activité économique, touristique, ce n'est pas rien. Il faut pouvoir se dire, quand on s'est trompé au niveau de l'administration publique ou du pouvoir politique, qu'on l'assume et que l'on a ces moyens, que ce soit via un cavalier budgétaire ou autre chose, en tout cas, que l'on ait une poire pour la soif. Il est vraiment intéressant de se demander pourquoi on ne raisonne pas comme cela. Pourquoi ne se donne-t-on pas une zone de mou pour venir réparer un peu le chaos que l'on a semé, ou les cas qui apparaissent, parce que tout n'est pas réglé, pour les assumer, en ce compris financièrement ? C'est de la médiation au sens premier du terme, cela apaise et crée du lien. Je trouvais qu'il était intéressant de le souligner.

Merci beaucoup pour ces deux aspects, qui me parlent.

Madame la Ministre, par contre, je n'ai pas bien compris : vous avez dit que le Code du tourisme allait encore changer. Une nouvelle réforme est-elle encore annoncée, ou c'est moi qui ai été distraite ou qui ai mal compris, mal interprété ou paniqué ?

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Vous savez que, par rapport aux missions des organismes touristiques, on a déjà eu le débat dans cette commission, le point va revenir sur la table. De manière plus générale, par rapport aux aides qui sont apportées aux acteurs touristiques, on doit se poser, on doit évaluer, comme par rapport aux citoyens et comme par rapport aux bénéficiaires. Il y a peut-être certaines aides pour lesquelles on amènera des mécanismes d'optimalisation ou d'évolution.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Me voilà plus au fait de la question. Merci beaucoup.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

(Mme Desalle, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

DÉBATS

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

Mme la Ministre dispose de 25 minutes pour son exposé et de 15 minutes pour sa réplique. Chaque groupe dispose de 15 minutes plus 5 minutes de réplique. Il est demandé à tout un chacun de respecter les temps de parole.

Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, nous voici aujourd'hui, un mois après le début de l'incendie, réunis pour dresser un premier bilan de ses conséquences, mais aussi des actions engagées en matière de tourisme et de patrimoine.

Avant toute chose, je veux exprimer ma compassion face à cet incendie et à ses impacts sur un patrimoine naturel exceptionnel auquel les Wallonnes et Wallons sont profondément attachés. Je pense aussi aux acteurs du territoire directement touchés : les opérateurs touristiques, les communes, les habitants et celles et ceux qui subissent, encore aujourd'hui, les conséquences de cette crise. Je veux enfin remercier très sincèrement l'ensemble des services : les autorités, les équipes de terrain, les bénévoles et les partenaires mobilisés depuis le début de l'incendie, dont plusieurs restent encore engagés aujourd'hui pour sécuriser la zone, pour protéger la population et pour préserver ce qui peut l'être.

Il convient aussi de rappeler la singularité du territoire concerné. La Maison du tourisme des Hautes-Fagnes Cantons de l'Est, implantée à Malmedy, couvre un territoire à cheval sur deux réalités institutionnelles : neuf communes – Amblève, Bullange, Burg-Reuland,

Butgenbach, Eupen, La Calamine, Lontzen, Raeren et Saint-Vith – sont situées en Communauté germanophone, tandis que les communes de Malmedy et de Waimes sont francophones. Cette configuration particulière explique la présence autour de la table d'acteurs relevant à la fois de la Région wallonne et de la Communauté germanophone. Le territoire des Fagnes constitue par ailleurs une destination majeure pour le tourisme wallon, puisqu'elle représente – nous l'avons déjà dit – près d'une nuitée enregistrée sur dix en Wallonie. L'incendie ne concernait donc pas un territoire périphérique, mais un pôle structurant pour l'attractivité touristique régionale.

Les effets de la crise ont également dépassé le périmètre directement sinistré. Au-delà de la Maison du tourisme des Hautes-Fagnes-Cantons de l'Est, des répercussions ont aussi été constatées sur les territoires voisins, couverts par la Maison du tourisme du Pays de Vesdre et par la Maison du tourisme Spa-Hautes Fagnes-Ardenne, notamment en raison des interrogations des visiteurs, de la couverture médiatique de l'événement et de l'effet de halo affectant l'image de la destination.

À l'échelle du parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel, directement concernés par l'incendie, le périmètre couvre 12 communes de la province de Liège, dont cinq communes de la Région wallonne de langue française – Baelen, Jalhay, Malmedy, Stavelot et Waimes –, et sept communes de la Communauté germanophone – Amblève, Bullange, Butgenbach, Burg-Reuland, Eupen, Raeren et Saint-Vith. La gestion de la crise a dès lors nécessité – vous le comprendrez – une coordination étroite entre les autorités wallonnes, la Communauté germanophone, les communes concernées et les opérateurs touristiques, afin d'assurer une communication cohérente et une réponse adaptée sur l'ensemble du territoire.

Dès le début de la crise, j'ai pris mes responsabilités. Les premiers contacts ont été pris avec Tourisme Wallonie et VisitWallonia dès le week-end des 15 et 16 août, afin de sécuriser rapidement l'information et la gestion des flux touristiques et d'accompagnement des entreprises et des acteurs du secteur. La coordination avec les acteurs concernés était dans ce cadre une réelle priorité. Dès le lundi 17 août au matin, j'ai réuni une cellule de coordination rassemblant Tourisme Wallonie, VisitWallonia, la Communauté germanophone, les fédérations professionnelles, les acteurs touristiques locaux ainsi que les représentants de mon cabinet. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de ces partenaires, qui ont répondu présents et qui se sont pleinement mobilisés pour construire une réponse collective et cohérente.

L'objectif était à la fois simple et essentiel : disposer d'une information fiable et partagée afin de coordonner rapidement notre action. Dans les premières heures d'une telle crise, chaque message compte. Il était

indispensable d'éviter les informations contradictoires et de mettre en place une communication claire à destination des deux publics les plus directement concernés par nos actions : les visiteurs d'une part, et les opérateurs touristiques d'autre part. Cette réactivité était nécessaire pour limiter les conséquences immédiates sur le terrain, notamment les annulations en cascade qui commençaient déjà à se faire sentir bien au-delà de la zone concernée, puisque l'on parlait d'annulation jusque dans la ville de La Roche, pour ne citer que cet exemple-là.

Dans ce type de situation, il ne suffit pas d'agir vite, il faut aussi agir de façon juste. C'est le choix que nous avons fait : informer avec transparence, sans alimenter la panique, sans minimiser la gravité des faits et en réunissant autour de la table les acteurs disposant de l'expertise, mais aussi de la légitimité nécessaire.

En ce qui concerne la coordination de la communication par VisitWallonia et Tourisme Wallonie, très vite, VisitWallonia a joué le rôle de point d'entrée unique pour l'ensemble de l'information touristique : une page dédiée, une foire aux questions, une permanence téléphonique et électronique, des actualisations régulières, des relais presse – c'est important –, des publications sur les réseaux sociaux, des newsletters et une carte interactive, des accès et des itinéraires ont été activés. Ces contenus ne se sont pas construits en vase clos. Ils ont été repris et relayés avec les informations officielles transmises par les services de crise wallons et les autorités compétentes, afin que l'information touristique reste alignée sur les consignes de sécurité, les périmètres d'accès, l'évolution de la situation et les décisions prises sur le terrain. C'est d'ailleurs en ce sens que mes administrations ont rejoint rapidement les réunions officielles de coordination de crise. Les maisons du tourisme, les offices de tourisme locaux ont relayé ces informations tout en faisant remonter également leurs difficultés sur le terrain.

Dans le même temps, Tourisme Wallonie a mis en place une information centralisée à destination des opérateurs touristiques cette fois, avec un numéro de contact unique. L'enjeu était de leur permettre d'obtenir rapidement des réponses utiles, cohérentes et vérifiées, notamment sur l'accessibilité, la sécurité, la qualité de l'air ou encore les consignes applicables.

Parallèlement à la gestion de crise, il était indispensable d'objectiver l'impact et les conséquences de l'incendie sur l'activité touristique. Tourisme Wallonie, via l'Observatoire wallon du tourisme et les fédérations professionnelles, a travaillé de manière coordonnée afin de recueillir des données auprès des opérateurs concernés. Cette coordination avait un objectif clair : disposer de données fiables, tout en évitant de solliciter à plusieurs reprises les mêmes opérateurs déjà fortement mobilisés par la gestion de la situation. J'ai, dans un premier temps, dressé un état de la situation à travers un communiqué de presse conjoint

le 18 août avec mon homologue de la Communauté germanophone. Nous y annonçons notamment l'évacuation de 54 hébergements situés sur les communes de Waimès et Butgenbach.

Les chiffres présentés aujourd'hui constituent des données consolidées qui doivent néanmoins être interprétées avec prudence, puisqu'ils reposent sur des déclarations volontaires et sur un échantillon de répondants. Un bilan plus fin pourra être envisagé quand nous disposerons des chiffres officiels de Statbel sur la fréquentation de l'été, soit à la fin du mois de novembre.

Les résultats confirment que l'impact est très fortement concentré sur les territoires directement concernés par l'incendie. L'enquête a recueilli les réponses de 238 hébergements situés en province de Liège. Il convient toutefois de préciser que ce chiffre correspond au nombre de répondants au sondage et non au nombre d'établissements impactés. L'échantillon recueilli est significatif au regard du territoire concerné. En effet, à l'échelle de la province de Liège, les 238 répondants représentent 12,8 % des 1 855 hébergements enregistrés. Parmi ces répondants, 87 hébergements ont fermé temporairement. Parmi ceux-ci, 58 sont situés en Région wallonne de langue française et 29 en Communauté germanophone. Cette distinction est importante, car les deux territoires relèvent d'autorités compétentes différentes en matière de tourisme, comme je vous l'ai exposé en début d'intervention. Les autres répondants sont soit restés ouverts, soit n'accueillaient pas de touristes au moment des faits.

Pour ce qui concerne le périmètre qui relève de nos compétences, les 58 fermetures recensées en Région wallonne de langue française se concentrent très largement sur la commune de Waimès, qui compte à elle seule 51 établissements concernés sur les 58. Les communes de Malmedy et de Stavelot enregistrent respectivement six et une fermetures, tandis qu'aucune fermeture n'a été signalée à Baelen et à Jalhay dans le cadre de l'enquête. Ces résultats montrent clairement que les conséquences directes de l'incendie sont restées essentiellement circonscrites à la commune de Waimès. Les opérateurs concernés ont principalement fait état de départs anticipés, d'annulations de séjours, de demandes de remboursement ou de report ainsi que d'interrogations quant à la prise en charge des pertes par les assurances. Les fermetures intervenues à la demande de touristes représentent la part la plus importante des cas recensés, en particulier dans les structures de plus grande capacité.

Les autres secteurs touristiques apparaissent nettement moins affectés. En ce qui concerne les attractions touristiques, seuls trois opérateurs ont signalé un impact direct : Robertville-les-bains, le château de Reinhardstein – ces deux attractions sont situées à Waimès – et le Skydive de Spa, ce dernier

principalement en raison des fumées. Néanmoins, il faut ramener ce chiffre à la réalité du territoire. Sur les 46 attractions en province de Liège, seules sept sont situées sur le territoire des Hautes-Fagnes. Quant aux camps de jeunesse, aucun cas d'évacuation ou de vague significative d'annulation n'a été rapporté, de nombreux séjours étant déjà terminés au moment des événements.

Sur le volet économique, la Région wallonne ne peut pas se substituer aux assurances lorsque celles-ci doivent intervenir. Or, les données montrent que de nombreux opérateurs n'ont pas encore pris contact avec leurs assureurs, y compris parmi ceux qui ont dû fermer. La première étape est donc de documenter les pertes, de mobiliser les couvertures existantes et d'identifier précisément les situations qui resteraient non couvertes. Une réponse de soutien au secteur à court et moyen termes consiste surtout à éviter l'effet de halo. Toutes les Hautes-Fagnes ne sont pas fermées et toute la destination ne doit pas être pénalisée par l'image de la zone sinistrée. C'est précisément l'objectif de l'initiative « Les Hautes-Fagnes autrement », rappelant que la destination ne se résume pas à la zone brûlée et mettant en avant les espaces qui restent intacts. L'enjeu est de préserver l'activité économique là où l'accueil peut se poursuivre sans mettre en danger les visiteurs ni les milieux naturels et, là où l'activité économique peut se poursuivre, de veiller à ce qu'elle se fasse dans des mesures raisonnées et raisonnables.

VisitWallonia prépare aussi des actions de communication en Belgique et sur les marchés de proximité afin de rassurer les visiteurs, de valoriser les zones ouvertes et de soutenir l'image de la destination. Cette communication doit rester juste ; elle ne nie pas l'impact de l'incendie, mais elle évite de pénaliser tout un territoire alors qu'une partie importante de l'offre reste accessible. L'objectif n'est pas de brader la destination, mais de donner envie d'y revenir de manière responsable.

C'est aussi pour cette raison que la piste d'un dispositif de bons basé sur le modèle d'expériences passées n'est pas privilégiée à ce stade. D'une part, un tel mécanisme est lourd à mettre en place, demande du temps, suppose un périmètre très précis et risque de bénéficier davantage à certains opérateurs qu'à d'autres. Or, dans l'immédiat, le levier le plus rapide et le plus équitable est de soutenir l'attractivité du territoire, d'informer correctement les visiteurs et d'accompagner la reprise progressive de l'activité. À moyen terme, d'autres actions devront permettre d'accompagner cette relance de manière plus structurée. Tourisme Wallonie et VisitWallonia travailleront avec les acteurs concernés pour identifier les itinéraires, les espaces et les alternatives capables d'absorber une partie des flux touristiques qui se dirigeaient habituellement vers la zone sinistrée. Il s'agit de maintenir une expérience touristique de qualité, tout en évitant une pression excessive sur les sites les plus fragiles. La relance doit

donc être organisée : il s'agit de mieux informer, mieux orienter et mieux répartir les visiteurs.

La question des infrastructures est également majeure. De nombreux tronçons de caillebotis ont été endommagés ou détruits et il serait prématuré d'annoncer aujourd'hui un coût consolidé ou un calendrier définitif. Il faut d'abord sécuriser la zone, vérifier les sols, stabiliser les feux couvants dans la tourbe et déterminer ce qui doit être réparé, reconstruit ou repensé. Certains cheminements pourraient demander plusieurs années avant une reconstruction complète ; là aussi, nous devons agir sérieusement, sans effet d'annonce.

En matière de sécurité, la règle est que l'accès à la zone sinistrée est interdit par arrêté de police. Des barrières et des panneaux d'avertissement ont été installés. Le DNF et la police locale veillent au respect des périmètres. Un panneau plus durable est également examiné, avec la possibilité de renvoyer les visiteurs vers une carte actualisée en permanence, notamment via des QR codes. La sécurité des personnes et la protection des milieux naturels restent la priorité.

En ce qui concerne le patrimoine, cette crise nous oblige à préparer l'avenir. Elle pose des questions en matière de patrimoine, puisque l'AWaP suit déjà, au travers d'une analyse cartographique, les témoins historiques classés dans le périmètre de l'incendie : les bornes frontières, le signal géodésique, les anciens sites d'extraction de tourbe et la Via Mansuerisca, aussi appelée Pavé Charlemagne, dont l'incendie a fait émerger certaines portions et dont le tracé avait été relevé précisément dès 1998.

Elle pose aussi la question d'une ambition patrimoniale plus large. Les Hautes-Fagnes figurent, en effet, sur la liste indicative belge de l'UNESCO depuis 2008. Toutefois, une candidature ne se lance pas dans l'urgence – vous en conviendrez –, mais exige une gouvernance, une documentation et une analyse solides, issues d'une concertation entre acteurs locaux et régionaux, voire nationaux, mais aussi européens. L'ambition est légitime, mais elle doit être crédible, rigoureuse et en phase avec la restauration du plateau. De plus, dans l'hypothèse d'une restauration globale du site, encore prématurée à ce stade, il s'avérerait probablement utile que la sensibilité archéologique des zones concernées soit prise en considération. En effet, cette approche permettrait de concilier deux ambitions légitimes : restaurer les écosystèmes fragilisés par l'incendie tout en préservant les traces irremplaçables de notre histoire commune. Vous comprendrez toutefois que tout cela reste encore prématuré et demande une prise en compte globalisée. L'AWaP reste néanmoins disponible pour envisager un accompagnement ciblé.

En outre, cet épisode met pleinement en lumière la nécessité de renforcer la préservation du patrimoine en temps de crise et appelle à une gestion globale de ces

questions, encore trop souvent limitée à des initiatives ciblées et à certains pans du patrimoine. Grâce à des subventions pluriannuelles, des structures comme le Bouclier bleu belge et le CIPAR travaillent déjà à la rédaction de plans d'urgence ou réalisent des exercices pour certains biens. J'ai toutefois sollicité l'AWaP, en collaboration avec les services de secours, pour m'emparer davantage de cette thématique afin de rendre le patrimoine plus résilient face aux risques auxquels il est et sera exposé. Cette réflexion de gestion du risque doit aussi s'inscrire dans une politique touristique durable. Des outils existent déjà, comme la charte « Apaisons la forêt » ou le projet « Partageons la forêt ». Tourisme Wallonie soutient également la Fédération des parcs naturels de Wallonie à hauteur de 35 000 euros par an pendant cinq ans pour développer des outils de tourisme durable.

En ce qui concerne la réponse gouvernementale, avec la Stratégie wallonne d'adaptation adoptée le 27 août dernier, il nous faut aller plus loin. Nous devons croiser les données de risque incendie avec les données de fréquentation, prévoir des itinéraires alternatifs, mieux cibler la sensibilisation et réduire la pression sur les sites sensibles. C'est aussi une question d'équipement et d'aménagement des zones d'ombre, de points d'eau, de gestion des flux et d'information en temps réel. La gestion de crise est nécessaire, mais elle ne suffit pas. Nous devons préparer les destinations touristiques aux réalités climatiques de demain. Des groupes de travail avancent en ce sens sur des solutions pragmatiques et utilisables rapidement.

Ceci étant, au-delà du constat que nous dressons aujourd'hui, j'ai souhaité déjà entamer un travail avec Tourisme Wallonie afin de tirer tous les enseignements de cette crise. Il ne s'agit pas d'attendre l'élaboration d'une vaste stratégie avant d'agir. Des mesures concrètes pourront être déployées à court terme pour renforcer nos dispositifs de prévention, améliorer la circulation de l'information et mieux préparer la gestion de futures situations de crise.

Les travaux actuellement menés dans le cadre de la révision du Code wallon du tourisme constituent à cet égard un levier important. Ces travaux de révision offrent l'opportunité d'intégrer davantage les enjeux de résilience, d'adaptation et de gestion des risques dans notre politique touristique. Voilà encore une raison, Madame Cremasco, pour laquelle nous souhaitons rouvrir le Code wallon du tourisme. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la vision que je porte pour le tourisme wallon : un tourisme durable, un tourisme responsable, résilient, capable de faire face aux défis environnementaux tout en continuant à soutenir le développement économique des territoires et l'activité de nos opérateurs.

Vous l'aurez compris, les objectifs de l'action que j'ai souhaité mener étaient de répondre à l'urgence, de soutenir les opérateurs touchés, de rassurer les visiteurs,

de protéger les milieux naturels et de faire de cette relance une étape vers un tourisme plus résilient. Mon ambition n'est pas simplement de revenir à la situation d'auparavant, mais de reconstruire mieux, avec davantage d'anticipation, de coordination et de respect des territoires. Je reste particulièrement attentive aux remontées du terrain. Je poursuis mes échanges, encore maintenant, avec l'ensemble des acteurs concernés. Des rencontres sont d'ores et déjà programmées, notamment avec le Domaine des Hautes-Fagnes – pour ne citer que celui-là.

Cette crise a également fait émerger une dynamique collective particulièrement encourageante. Les acteurs institutionnels, associatifs, touristiques et locaux ont démontré leur capacité à travailler ensemble, à partager l'information et à coordonner leur action au service du territoire. Cette coopération constitue un acquis précieux qu'il nous appartient désormais de consolider. Dans ce contexte, il m'importe aussi d'être attentive, dans le cadre de la réforme des provinces notamment, au rôle de chacun, notamment d'acteurs territoriaux comme la Maison du Parc-Boisrange.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Si cela vous convient, je propose d'alterner les prises de parole entre les groupes. Je propose de céder la parole dans l'ordre suivant : au PS, au MR, aux Engagés, au PTB et, enfin, à Ecolo.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Le groupe socialiste se joint à l'ensemble des remerciements que vous avez, Madame la Ministre, formulés. Vous l'avez, en outre, rappelé, au-delà des conséquences environnementales importantes – puisque plus de 3 300 hectares ont été touchés – l'incendie des Hautes-Fagnes a également eu des conséquences humaines, économiques et touristiques – c'est ce qui nous occupe aujourd'hui – importantes pour l'ensemble du territoire. Il me paraît dès lors important, un mois tout pile après le début de cet incendie, de faire un point avec l'ensemble de cette Commission aujourd'hui, non seulement sur ce qui s'est passé, mais surtout sur ce qui a été fait depuis et sur ce qui est désormais envisagé.

Le 18 août, vous indiquiez que 34 hébergements touristiques avaient dû être évacués. Lorsqu'un incendie était au plus fort, nous avons également constaté de nombreuses annulations dans la zone concernée, ce qui évidemment peut se comprendre, mais aussi à plusieurs dizaines de kilomètres des zones directement touchées.

Ainsi, disposez-vous aujourd'hui d'une estimation plus précise du nombre d'annulations et de séjours écourtés imputables à l'incendie, tant dans les Hautes-Fagnes que dans les communes environnantes ?

Le 18 août, vous annonciez également la mise en place d'une analyse par Tourisme Wallonie afin de mieux cerner l'impact de l'incendie sur le secteur touristique. Nous disposons depuis du premier bilan de l'enquête menée auprès des hébergements de 14 communes, mais avec seulement 258 réponses sur 1128 établissements sollicités, soit un pourcentage de 23 %. Aujourd'hui, disposez-vous d'une vision suffisamment complète de la situation pour travailler ? Comment peut-on expliquer le faible retour de cette enquête ?

Je m'interroge, car c'est vraiment très peu de personnes et qu'il doit y avoir des réponses que l'on n'a pas. Pourquoi n'a-t-on pas reçu ces réponses ? Quelles sont les principales difficultés remontées par les professionnels ? Disposez-vous déjà d'une estimation de l'impact économique sur les hébergements, l'HORECA, les attractions et les autres activités touristiques ?

Cette question est importante, car le tourisme représente un poids considérable pour ce territoire. Vous rappeliez vous-même que, en août 2025, les Hautes-Fagnes représentaient près de 140 000 nuitées, soit 9,5 des nuitées enregistrées en Wallonie durant ce mois. C'est énorme.

Je voudrais également parler de l'urgence et de l'accompagnement. Le 18 août, vous annonciez aussi un plan d'action évolutif, une analyse des mécanismes d'assurance et d'indemnisation ainsi qu'une réflexion sur les éventuelles mesures de soutien pour ces acteurs qui en ont bien besoin. Un mois plus tard, qu'avez-vous concrètement décidé à ce sujet ? J'espère que vous avez plus que des pistes de réflexion à nous proposer.

Des mécanismes spécifiques d'accompagnement ou d'indemnisation sont-ils aujourd'hui sur la table des discussions ? Des demandes particulières ont-elles été formulées par les opérateurs et par les communes ? Lesquelles avez-vous décidé de soutenir ?

Je voudrais aussi revenir sur la question de l'image du territoire. S'il faut évidemment garantir la sécurité, car c'est important, il faut aussi informer clairement les visiteurs sur les zones accessibles et celles qui restent fermées. Il faut éviter qu'un incendie localisé ne donne l'image d'une destination entière qui serait fermée et dangereuse.

La campagne « Les Hautes-Fagnes, autrement » lancée par VisitWallonia va précisément dans ce sens, en proposant des activités, des itinéraires et des séjours alternatifs. C'est très bien. Disposez-vous déjà d'un premier retour sur cette campagne ? Quel en est le coût ? Quels moyens promotionnels supplémentaires ont été mobilisés ? Et surtout, constatez-vous une reprise des réservations dans les secteurs accessibles ?

Le 1^{er} septembre, il y a quelques jours, vous indiquiez ici vouloir travailler sur des parcours alternatifs, sur la signalisation et sur une meilleure

répartition des flux. C'est également important. Pouvez-vous nous dire où en est ce travail aujourd'hui ?

Au-delà de la relance immédiate de l'activité touristique, c'est finalement l'avenir du territoire qui doit désormais nous préoccuper. Le Gouvernement wallon annonçait le 27 août dernier qu'un comité à la restauration devait établir une évaluation précise des conséquences de l'incendie et identifier les travaux prioritaires. Quel rôle votre administration et Tourisme Wallonie jouent-elles dans ce dispositif particulier ? Quel calendrier est fixé pour cette évaluation et pour les premières mesures de restauration et de valorisation ?

Vous avez vous-même parlé d'un tourisme plus résilient et d'une adaptation aux changements climatiques. Quelle première leçon tirez-vous de cet incendie pour notre politique touristique ? On sait que l'on va devoir travailler à court, à moyen et à long terme. Du travail, il y en a. Faut-il revoir la gestion des flux, l'information des visiteurs, les itinéraires, les équipements ou encore les dispositifs de prévention sur les sites touristiques particulièrement exposés ?

Une autre question est celle que l'on pourrait appeler le « tourisme de l'après ». La police, le DNF et les pompiers ont récemment fait part de leur inquiétude concernant l'attractivité que pourraient exercer les zones incendiées. Une quinzaine de procès-verbaux auraient déjà été dressés pour non-respect des consignes. On a tous vu cela à la télévision et écouté cela aussi à la radio. C'était préoccupant.

Face aux feux de végétation et d'espaces naturels, le secteur du tourisme est plus vulnérable qu'il n'y paraît, car il dépend directement de l'attractivité des activités, de la beauté des paysages, mais aussi de la sécurité des infrastructures et de la perception du public. Comment travaillez-vous avec les communes, les acteurs du tourisme, ceux de l'Horeca, pour éviter que la curiosité – légitime ou pas – du public ne se transforme en pression supplémentaire sur un milieu encore extrêmement fragile ? Comment gérer aussi le « tourisme de l'après » ? Comment réparer les dégâts et, en même temps, sauver l'économie locale en évitant l'effet de double peine, c'est-à-dire en évitant que cette catastrophe écologique ne soit suivie d'un effondrement en matière de tourisme et d'économie, la curiosité passée ?

Je voudrais aussi évoquer le volet « Patrimoine ». L'incendie a malheureusement détruit une partie du patrimoine naturel tout à fait exceptionnel des Hautes-Fagnes, mais le dégagement de la végétation a également permis de faire réapparaître des vestiges historiques potentiellement importants, notamment ce qui pourrait correspondre au tracé du Pavé Charlemagne, ancienne voie fagnarde. Selon les informations communiquées, l'AWaP devait procéder à une expertise dès que les conditions de sécurité le permettraient.

Est-elle désormais officiellement saisie de cette question ? Un calendrier d'expertise est-il déjà établi ? Des mesures conservatoires seront-elles prises afin d'éviter que ces vestiges ne soient dégradés ou ne disparaissent à nouveau avant leur étude ? Si la présence du tracé historique est confirmée, la Wallonie envisage-t-elle une étude archéologique plus approfondie et peut-être à terme aussi une mise en valeur de ce patrimoine historique local véritablement important pour notre Région ?

L'enjeu est multiple pour cette Commission et pour vos compétences en matière de Tourisme et de Patrimoine : permettre aux acteurs touristiques de traverser cette crise, de les écouter, de réparer, mais aussi d'anticiper et de préparer l'avenir d'un territoire qui sera nécessairement confronté à davantage d'événements climatiques extrêmes.

Pour conclure – je n'aurai donc pas pris mes 15 minutes, Madame la Présidente –, en matière de Tourisme et de Patrimoine, les Hautes-Fagnes ne doivent donc pas seulement retrouver leur fréquentation d'avant incendie ; elles doivent pouvoir devenir un territoire mieux préparé, mieux protégé, capable de concilier l'activité touristique, la préservation de l'environnement, la valorisation de son patrimoine. Cette crise doit donc nous donner matière à mieux faire demain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, il y a des territoires que l'on visite et puis il y a des territoires qui nous habitent. Les Fagnes font partie de ces derniers. Les Fagnes, ce n'est pas seulement quelques kilomètres de sentiers, ce n'est pas seulement les caillebotis, ce n'est pas non plus seulement des étendues de bruyère, des landes humides, des forêts, du brouillard ou de la neige. Les Fagnes, ce sont aussi beaucoup de souvenirs, y compris d'ailleurs pour moi : ce sont les balades du dimanche, parfois sous un ciel bas, parfois dans un froid qui pique les joues, parfois dans une lumière si belle qu'elle vous oblige à vous arrêter, à contempler, à voir et à vous questionner. Les Fagnes, ce sont les premières découvertes, celles que l'on fait étant enfant, où l'on apprend que la nature peut être immense. Oui, même dans notre petit pays, la nature peut être immense, sauvage, silencieuse. On comprend alors qu'il existe tout près de chez nous un paysage qui nous dépasse.

Les Fagnes, ce sont les premières histoires racontées par les parents, les grands-parents, les enseignants, les animateurs. Ce sont des photos de famille souvent chargées d'émotion. Les Fagnes, c'est une fierté locale. Vous pouvez en discuter avec chaque habitant de mon arrondissement ou de la circonscription, les Fagnes représentent un pan majeur de notre culture patrimoniale, mais aussi une fierté profonde ; pas une fierté bruyante, pas une fierté que l'on affiche seulement

sur une carte postale ou dans une brochure touristique, mais une fierté qui vient de plus loin, une fierté presque intime, celle de savoir que nous avons ici, sur notre territoire, l'un des paysages les plus singuliers, les plus fragiles et les plus précieux de Belgique, voire d'Europe.

Les Fagnes ne ressemblent à rien d'autre. Elles sont un patrimoine naturel, mais elles sont aussi un patrimoine humain. Elles font vivre des familles, des gîtes, des hôtels, des restaurants, des commerces, des producteurs locaux, des guides, des artisans, des associations et des acteurs touristiques. Elles participent à l'attractivité de nos communes et de toute notre Région. Elles font venir des visiteurs de Belgique, mais venant aussi de bien au-delà de nos frontières. Nous pouvons en être fiers.

Les données disponibles montrent que les Hautes-Fagnes sont parmi les espaces naturels les plus fréquentés de l'Ardenne. Dans les zones étudiées, ce sont plus de 0,5 million de visites touristiques qui ont été observées sur les périodes analysées. Ce qui est important, c'est que les visiteurs ne viennent pas seulement pour passer prendre une photo vite fait et repartir, la moitié des visites durent plus de trois heures. Les gens viennent pour marcher, respirer, prendre le temps, mais aussi pour faire vivre une région et une activité touristique décidément très importante.

Voilà ce que les Fagnes représentent pour le tourisme. Elles offrent une expérience qui n'est pas interchangeable, et qui n'est pas délocalisable non plus. Pourtant, le drame que nous avons vécu il y a moins d'un mois nous rappelle que cette richesse est fragile et que les retombées liées à cette activité sont également précaires et subissent les aléas, qu'ils soient climatiques, sanitaires ou autres. Si les chiffres de 2025 ont été très bons, force est de constater que cet épisode va poser des questions et mène à des inquiétudes légitimes au niveau du tourisme. Vous en avez parlé, Madame la Ministre.

Tout d'abord, pouvez-vous déjà évaluer les pertes et les manques à gagner ? Vous avez dit que nous aurions des informations plus précises au mois de novembre, mais, à l'occasion de ce débat d'actualité, je me dois de l'évoquer avec vous. Avez-vous déjà eu des retours en la matière ? Vous nous en avez parlé. La saison a été frappée de plein fouet, mais toutes les saisons pourraient subir le même sort. Vous avez évoqué certains chiffres dans votre exposé et je vous en remercie. Vous avez parlé de 58 gîtes fermés. Avez-vous une idée de l'impact sur la fréquentation des lieux qui sont restés ouverts et qui, selon les informations que j'ai pu obtenir, ont parfois été très durement affectés, bien au-delà des seules communes principalement touchées par les fermetures ?

Au-delà de cette première question, Madame la Ministre, une deuxième s'impose. Quel soutien le Gouvernement entend-il apporter aux opérateurs

touristiques, aux hébergeurs, aux restaurateurs, aux commerces et aux activités de loisirs qui ont subi les conséquences directes ou indirectes de ces incendies et des fermetures d'accès qui étaient inévitables dans ce contexte ? Ensuite, il y a l'image que l'on renvoie. Des communes vont être touchées par le phénomène de la crainte d'une zone où la sécurité peut être entachée, où des risques sanitaires ont pu être révélés. Comment entendez-vous accompagner les communes concernées lorsque l'image même de leur destination touristique est touchée par un événement aussi marquant que celui-ci ?

Derrière ce moment d'analyse de la situation, je ne peux m'empêcher de penser à la relance du secteur. Là, deux hypothèses vont peut-être un peu s'entrechoquer. La première est celle d'un public plus prudent, qui n'osera pas nécessairement mettre les Fagnes sur sa carte des excursions potentielles. Vous avez déjà entamé et décrit un certain nombre d'initiatives, et je vous en remercie. Que prévoit le Gouvernement ? Prévoit-il une stratégie spécifique de relance touristique conçue avec les acteurs locaux afin de rassurer les visiteurs, sans nier la réalité des dégâts ni la fragilité des milieux qui ont été touchés ?

La deuxième hypothèse qui pourrait toucher les Fagnes réside dans la possibilité d'un surtourisme, fût-il même temporaire. Dans ce cas, la région mérite d'être protégée pour éviter qu'une nouvelle catastrophe se déclenche, et ce, même avec des dégâts parfois difficiles à réellement estimer. Comment prévenir le phénomène ? Quelle coordination prévoir avec les autres services de la Région wallonne ? De même, une fois sur les lieux, on doit mieux conscientiser les visiteurs. Comment garantir une information claire, actualisée et cohérente pour les visiteurs afin qu'ils sachent quels itinéraires sont accessibles, quelles zones doivent être évitées, et comment découvrir le territoire dans le respect des consignes de sécurité et surtout ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire ?

Dans le même ordre d'idées, quels moyens seront consacrés à la prévention de ces incendies dans les espaces naturels touristiques : sensibilisation renforcée, signalétique, surveillance, aménagement de zones d'accueil, meilleure gestion des parkings et des accès ? Comment éviter que des fermetures nécessaires pour la sécurité ou la restauration des milieux se traduisent par un affaiblissement durable de l'économie locale ? Peut-on envisager une campagne de communication qui ne se contente pas d'inviter les visiteurs à revenir, mais qui leur apprenne aussi à mieux venir ? Une campagne qui puisse grosso modo faire passer le message suivant : « Venez dans les Fagnes, mais venez avec respect ; venez avec curiosité, mais aussi responsabilité ».

Enfin, j'avais envie d'aborder avec vous une question sur le plus long terme. Quel modèle touristique voulons-nous pour les Hautes-Fagnes ? Vous avez déjà donné un certain nombre d'éléments. Voulons-nous un modèle fondé sur le nombre, sur l'affluence, sur des

journées de saturation ou voulons-nous un modèle fondé sur la qualité, le séjour, la découverte, la mobilité organisée, les retombées locales et le respect de la nature ?

Vous avez évoqué dans votre exposé une question que je vous posais sur l'UNESCO et cette reconnaissance mondiale possible qui nous apporterait une visibilité accrue, mais aussi, pourquoi pas, une attention particulière sur la protection et la valorisation de cet espace tout à fait exceptionnel.

On peut construire des infrastructures, on peut aménager des parcours, on peut produire des campagnes de promotion, mais on ne fabrique pas une fagne, on ne recrée pas en quelques années une tourbière qu'il a fallu des milliers d'années pour former. On ne remplace pas un paysage vivant par un décor. C'est précisément pourquoi nous devons être lucides. Le succès des Fagnes est aussi leur fragilité. Lorsqu'un lieu est aimé, il attire. Lorsqu'il attire, il peut être trop fréquenté et lorsqu'il est trop fréquenté, il peut être abîmé. Les sentiers s'érodent, les tourbières sont fragilisées, la faune est dérangée, les parkings débordent, les riverains peuvent se sentir envahis, les déchets s'accumulent et le silence disparaît. Un tourisme durable ne consiste pas à dire : « Venez tous, tout le temps, partout ». Un tourisme durable consiste à dire : « Venez, découvrez, émerveillez-vous, mais respectez ce lieu et surtout, aidons chacun à le respecter ».

Cela signifie mieux répartir les flux, encourager la découverte de plusieurs portes d'entrée du territoire, prévoir des solutions de mobilité et de stationnement lors des périodes de forte affluence, investir dans l'entretien des sentiers et des caillebotis, informer avec clarté, protéger les zones les plus sensibles, respecter les fermetures lorsqu'il y a des risques d'incendie ou lorsque la nature a besoin de calme pour se régénérer. Cela signifie aussi que l'on doit mieux faire bénéficier le territoire de cette fréquentation, car l'événement de cet été doit aussi pouvoir être pris comme un coup de projecteur que nous devons transformer en bénéfice pour tous les acteurs locaux. Le visiteur qui vient aux Fagnes ne doit pas seulement trouver un parking et un sentier. Il doit pouvoir découvrir un village, pousser la porte d'un commerce, goûter un produit local, dormir chez nous, rencontrer celles et ceux qui font vivre la région, entendre son histoire et comprendre la valeur de ce qu'il traverse.

Les Fagnes sont précieuses, notamment parce qu'elles nous rendent des services que nous ne voyons pas toujours. Elles accueillent la biodiversité, elles stockent le carbone, elles participent à la régulation de l'eau – très important dans notre Région. Elles offrent un espace de calme, de promenade, de santé et de bien-être. Elles donnent aux enfants un terrain d'émerveillement, elles donnent aux adultes un lieu pour ralentir. Il faut vraiment valoriser cette richesse touristique.

Cette commission montre que c'est un défi que nous allons devoir relever ensemble pour la protéger, l'embellir et l'ancrer dans l'avenir. À nous de soutenir ces acteurs touristiques, à nous de permettre aux visiteurs de venir, de séjourner, de découvrir, mais il faut le faire avec cette idée simple : notre responsabilité n'est pas seulement de transmettre les Fagnes telles que nous les avons reçues. Notre responsabilité est de les transmettre vivantes, pour qu'un jour d'autres puissent les transmettre et les faire découvrir. Car les Fagnes, ce n'est pas seulement un lieu à visiter, c'est un lieu à aimer, et ce que l'on aime vraiment, on le protège.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Madame la Ministre, comme vous venez de nous le rappeler, il y a un mois, 3 300 hectares ont brûlé dans les Hautes-Fagnes à cause de la sécheresse et du réchauffement climatique. Je voudrais profiter de ma prise de parole pour remercier, au nom du PTB, les équipes qui ont œuvré jour et nuit pendant des semaines pour mettre un terme à cette tragédie. Je voudrais aussi exprimer une pensée pour toutes les victimes de ce drame.

À juste titre, lors de cette crise, les routes de la zone ont été fermées, empêchant les touristes d'y accéder, ce qui a entraîné la fermeture pendant des jours, voire des semaines, de nombreux hôtels et autres types d'hébergements. Les restaurateurs et les activités de loisirs ont aussi été impactés. Ce sont les effets à court terme. Néanmoins, cet incendie peut avoir des conséquences à long terme, car des touristes pourraient ne plus oser se rendre dans cette zone à cause du risque d'incendie.

Vous avez donné les chiffres : 88 hébergements ont fermé temporairement, entraînant le départ ou la fin du séjour de près de 1 740 visiteurs. Un gérant d'un restaurant à Aisomont résume la situation : « Un quart de notre saison est déjà fichue, et l'on ne sait pas quand on pourra rouvrir ». Ce sont les effets à court terme. Toutefois, cet incendie aura également des conséquences à long terme. Une employée de l'Hôtel des bains, à Robertville, exprime cette crainte : « Vu tout ce qui est abîmé, on a peur que les gens n'aient plus envie de revenir chez nous ».

Madame la Ministre, j'ai entendu votre prise de parole. Vous évoquez beaucoup de communication, beaucoup d'informations que j'ai notées, ainsi que des pistes de réflexion intéressantes. Néanmoins, quelles mesures concrètes avez-vous prises pendant l'incendie de ces dernières semaines pour soutenir réellement le secteur touristique de la région des Hautes-Fagnes ? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour aider ce secteur à long terme ? Quelles politiques comptez-vous mener afin de concilier tourisme et respect de l'environnement dans le cadre du réchauffement climatique ? Quand pouvons-nous avoir

les chiffres définitifs des pertes économiques induites par cette crise ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos propos. J'ai senti, dès le début de votre intervention, une certaine émotion par rapport à l'incendie qui a ravagé les Hautes-Fagnes depuis le 14 août dernier. Il est vrai que, faisant partie des régionaux de l'étape, je peux vous dire que l'on a vécu ce moment avec intensité, et ce, depuis maintenant un mois et un jour.

La gestion de cet incendie a connu plusieurs étapes. Pour le tourisme, je distinguerais trois étapes : celle du 14 au 28 août, celle du 29 août à aujourd'hui, où les établissements ont pu rouvrir, et celle qui se dessine aujourd'hui, à savoir celle de l'après-incendie. Il convient maintenant de voir comment on peut travailler sur du moyen et du long terme. Durant la première étape, la priorité absolue a été l'extinction de l'incendie, ou plutôt, dans un premier temps, sa circonscription dans un périmètre bien déterminé afin de s'assurer qu'il ne pouvait pas dépasser certaines frontières – des frontières même étatiques. Cela a signifié l'évacuation de nombre d'établissements, de même que de nombreuses fermetures. Certaines routes ont également été interdites à la circulation, comme la nationale 68, la nationale 676 et la nationale 669. Le périmètre concerné était ainsi particulièrement important. Certains lacs, qui constituent des infrastructures touristiques importantes, particulièrement au cœur de l'été, n'étaient plus accessibles pour les touristes ou les personnes qui souhaitaient se baigner, afin de donner priorité aux opérations de remplissage – que ce soit pour les agriculteurs dans un premier temps, que ce soit pour les hélicoptères ou pour tous les moyens de la protection civile et des pompiers qui venaient prendre de l'eau dans les lacs de Butgenbach, de la Gileppe et de Robertville.

Très rapidement, comme cela a été souligné dans votre intervention, Visit Wallonia a pu mettre à disposition, auprès des intervenants, des cartes. C'était particulièrement précieux, parce que du 14 au 28 août, il n'est pas passé grand-chose dans les médias ; et le focus médiatique sur l'incendie des Fagnes a été par conséquent très important et très compréhensible, mais il a relayé parfois une confusion quant aux lieux concernés – ou non – par les événements. Comme vous l'avez relevé dans votre exposé, on se trouve à cheval sur deux communautés linguistiques différentes. La prononciation des noms fait qu'il est parfois compliqué de savoir où l'on se trouve.

Sur le territoire de la commune de Butgenbach se trouvent deux villages, Leykaul et Kùchelscheid, dont les noms sont apparemment très difficiles à prononcer. Par conséquent, dans les médias, on parlait « des villages de Butgenbach », et certaines personnes

pensaient que toute la commune de Butgenbach était évacuée, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que s'il s'agissait des deux hameaux directement concernés. De nombreuses évacuations ont concerné les hôtels et les gîtes situés directement aux alentours du périmètre, mais aussi beaucoup plus loin. Vous avez évoqué la commune de La Roche qui a été impactée, alors qu'elle se trouve à plus de 70 kilomètres du signal de Botrange. De plus, les messages étaient, à juste titre, inquiétants par rapport à la gestion des fumées. En conséquence, tout le monde était très sensibilisé positivement par rapport aux Hautes-Fagnes, mais plus personne n'avait spécialement envie d'y aller ou de se rendre sur place.

Cela a entraîné une certaine vague d'annulations dans les différents hôtels et restaurants, malgré les messages rassurants qui pouvaient être envoyés, d'où l'importance de mener cette campagne de communication pour signaler que le périmètre des 3 400 hectares est bien fermé, mais ce n'est pas pour autant que l'ensemble des Hautes-Fagnes a brûlé. J'ai un collègue de Spa situé en face de moi ; il y a les Fagnes de Malchamps qui sont intactes et qui sont magnifiques. Il n'y a aucune raison de ne pas se rendre à Spa ou dans la région avoisinante, ni à Ternell, qui est du côté d'Eupen, ou dans les Fagnes malmédiennes qui sont également tout à fait intactes. Parfois, le paradoxe se constate lorsque l'on se trouve sur cette nationale 68 ou la nationale 676 qui a servi de rempart et que l'on voit que d'un côté c'est brûlé et que, de l'autre côté, cela ne l'est absolument pas. D'un côté, on ne peut pas s'y rendre, mais, de l'autre côté, les promenades sont tout à fait accessibles, avec des offices du tourisme et des syndicats d'initiative très réactifs qui ont modifié leurs promenades pour s'assurer que les tronçons qui empruntaient les parties inaccessibles puissent être contournés afin d'aller dans les endroits accessibles avec des Fagnes qui sont encore magnifiques.

Cela soulève un certain nombre de questions, notamment par rapport à cette communication. A-t-elle pu être coordonnée avec le centre de crise, avec les organismes touristiques locaux, que ce soit du côté wallon ou de la communauté germanophone, ainsi que les différents opérateurs touristiques ? Quel rôle les offices et maisons du tourisme ont-ils pu jouer dans la diffusion des informations ? Quels autres canaux ont été utilisés afin d'atteindre un maximum de touristes ? Existait-il déjà un dispositif de communication de crise prévu pour ce type de situation de crise ? L'expérience ici démontrée pourra-t-elle servir dans d'autres situations comportant des imprévus ?

Concernant les opérateurs touristiques, le souci porte sur la communication, sur le fait de dire que les Fagnes sont de nouveau accessibles, que les nationales sont rouvertes, que les limitations de vitesse sont levées, que les lacs sont de nouveau bien accessibles.

Il s'agit d'un tourisme « quatre saisons » qui nous permet de revenir le cœur vaillant dans notre région. Il

s'agit aussi d'une volonté d'avoir un tourisme qualitatif, un tourisme qui respecte la nature puisque c'est pour celle-ci que l'on vient : ces dernières années, on a vu le développement d'une certaine forme de tourisme que je qualifierais de « tourisme Instagram » où des personnes viennent prendre une photo et puis s'en vont. Cela crée une espèce de notion de masse qui est parfois contre-productive avec ce tourisme fagnard. Votre campagne de communication « Les Fagnes, autrement » ouvre aussi cette question ou cette possibilité de voir les Fagnes complètement, sans se limiter à une seule promenade, en ayant la possibilité de découvrir les villages avoisinants et son histoire. Il y a la Maison du parc qui se trouve directement à proximité de la réserve naturelle ; c'est aujourd'hui une gestion provinciale, mais dans le cadre de la réforme des provinces, cela me semble particulièrement important d'assurer sa pérennité pour avoir non seulement cette infrastructure touristique, mais également patrimoniale, historique et comprendre toute la recherche scientifique qui peut y être faite.

Concernant la trésorerie pour les différents opérateurs touristiques, c'est quand même un gros manque à gagner. Même si la plupart sont assurés, sans une compensation automatique, entre le moment des différentes annulations et celui où tous les dossiers sont introduits auprès des assurances, un certain temps peut se passer. Par ailleurs, toutes les demandes de subsides sont concomitantes. Pourrait-il être envisagé d'avoir une accélération de l'examen ou une priorisation pour les opérateurs concernés par cette zone géographique, de manière à essayer de soulager leur trésorerie mise à mal ? Des actions promotionnelles ciblées telles que des offres spéciales, des séjours combinés ou des campagnes de fidélisation, pourraient-elles bénéficier du soutien de VisitWallonia afin de favoriser le retour des visiteurs dans les Hautes-Fagnes ?

Dans d'autres régions qui ont connu des sinistres – je pense à la France –, il y a parfois des dispositifs temporaires et ciblés de relance qui sont imaginés et mis en place. Je sais que le périmètre géographique n'est pas énorme. À tout le moins déjà, une veille existe-t-elle par rapport à cela ? Cela pourrait-il être étudié en fonction des retours que vous aurez ? C'était une question aussi des collègues, en disant il n'y a que 25 % de retours, mais les gens ont beaucoup de choses aussi à faire pour le moment, sans doute que ces chiffres vont encore augmenter. Il ne faut pas penser que le sinistre est uniquement, en tout cas d'un point de vue touristique, localisé uniquement sur les communes directement mitoyennes. Parfois, l'impact était plus loin. On a parlé d'Aisomont qui est, si je ne me trompe, dans la commune de Trois-Ponts, qui est déjà relativement plus loin par rapport à la zone de l'incendie.

Il faut aussi préparer l'après-incendie, à savoir les conditions de relance du territoire. Vous avez parlé des caillebotis. Ces derniers, c'est vrai, sont un petit peu l'image d'Épinal. Quand on voit les Fagnes, que l'on

arrive à l'aéroport ou n'importe où, on a cette jolie image avec ce petit cheminement en bois. Petit cheminement en bois et incendie : les deux ne font pas nécessairement bon ménage. En tout cas, il n'en reste pas grand-chose. Malheureusement, on en avait beaucoup qui avaient été récemment remis en état. Ce sont quand même des infrastructures assez onéreuses et laborieuses à mettre en place puisque le territoire est humide par essence et difficile d'accès. En tout cas, c'est important qu'il y ait une réponse sur les caillebotis, pour garder cet aspect qui fait venir beaucoup de gens. Les touristes veulent passer sur les différents caillebotis. Bref, y a-t-il une stratégie afin de relancer le tourisme, en tout cas des outils pour pouvoir mesurer ? Le plateau des Hautes-Fagnes au sens large représente 10 % des nuitées en Wallonie, ce qui n'est pas anodin. Il ne faudrait pas que 10 % d'un coup soit structurellement affaibli, d'autant plus si les opérateurs touristiques, de par leur trésorerie ou par la fragilisation du nombre de réservations, viendraient à avoir des difficultés financières.

Vous avez indiqué vouloir travailler à la résilience du territoire, à l'adaptation au changement climatique et au tourisme durable. Quelles actions concrètes existent déjà ou seront posées en ce sens ?

Sur du moyen et long termes, face à l'augmentation du risque d'incendie lors des périodes de sécheresse, une réflexion globale sera-t-elle menée avec le SPW ARNE et les autres acteurs de la nature sur les conditions d'accès aux espaces naturels qui peuvent être très touristiques, afin de concilier fréquentation du public, protection des milieux et prévention des incendies ?

Enfin, il y a eu la redécouverte de cette Via Mansuerisca. Comment cette exploitation touristique et patrimoniale pourrait-elle être mise en place, sachant qu'elle est dans une zone protégée ? Néanmoins, je pense que c'est également une opportunité par rapport à quelque chose de tout à fait spécifique, qui est présent et qui montre que l'homme et les Fagnes coexistent depuis maintenant plusieurs siècles, dans une relation qui n'est pas toujours simple, mais qui est toujours particulièrement attirante pour l'un et pour l'autre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Le parc naturel des Hautes-Fagnes est l'une des plus anciennes et des plus fascinantes réserves naturelles de Belgique. Tous les témoignages que l'on a pu avoir – j'ai beaucoup aimé celui de M. Gardier –, les landes, les Fagnes, pour nous toutes et tous, et pour les amoureux de la nature, c'est une disparition qu'il va falloir pallier.

Cet incendie était-il imprévisible ? Non, on n'a pas arrêté d'alerter par rapport aux potentiels feux de forêt. On se rappellera des discussions de début juillet dans ce

parlement. Néanmoins, une partie de cette belle fagne a brûlé et il va falloir y faire face. Il va falloir la reconstruire, d'abord et avant tout au niveau de son écosystème naturel, mais aussi pour toutes les conséquences humaines qui en découlent. Cet incendie dans les Fagnes est une catastrophe environnementale, avec ces 3 000 hectares qui sont partis en fumée, mais il est aussi une catastrophe humaine. C'est pour cela que nous sommes ici, pour voir les conséquences de cet incendie sur l'activité humaine, économique et touristique.

Mon émotion par rapport au capital environnemental est réelle. Encore une fois, ils sont liés. Je me souviens très bien de la présentation des cartes de vulnérabilité de la Wallonie, où les acteurs disaient : « Attention, ce patrimoine naturel est aussi la base de tout un autre patrimoine d'activité économique et humaine ». Cela me semble aller de soi, et ils tiraient la sonnette d'alarme, notamment sur le tourisme. Il est évident que la nature est le socle sur lequel on est tous assis. Il est évident que, en Belgique francophone, en Wallonie, la nature est un élément touristique hyper important. Ce n'est pas à vous que je vais le dire, Madame la Ministre, puisque nos axes de réflexion par rapport au déploiement touristique de la Wallonie s'appuient sur la nature. On espère que vous aussi, en tant que ministre du Tourisme, vous saurez peut-être mettre votre petite pierre à l'édifice pour dire que c'est un patrimoine dont on a besoin et le socle sur lequel on est assis.

Cet incendie est le plus vaste de notre histoire récente. Je voulais tout de même insister – certains élus du cru l'ont bien dit aussi –, c'est la petite pointe d'espoir, sur le fait que toutes les Fagnes n'ont pas brûlé. Il reste des éléments importants des Fagnes qui sont toujours des témoins. Ma première question portera sur ce qui reste des Fagnes et sur cet équilibre touristique, qui méritait la réflexion déjà avant l'incendie, puisque l'on sait à quel point les Fagnes peuvent être surchargées à certaines périodes de l'année, singulièrement dès qu'il y a de la neige. C'est sublime, mais les Fagnes, ce n'est pas uniquement Botrange. Comment allons-nous pouvoir rebondir et essayer de nous reconstruire face à cet incendie, de façon plus équilibrée, plus saine, plus soutenable, en prenant en considération l'ensemble de ces Fagnes ? Avez-vous déjà des éléments de réflexion touristique à ce sujet ?

Cela rejoint aussi la question de M. Gardier, qui disait craindre qu'il y ait un moment post-incendie, post-catastrophe, où un tourisme spécifique se développe. Puis, que fait-on pour être touristiquement plus équilibrés, voire plus robustes ? Plus robustes, je n'y crois pas dans un court terme tellement le dommage environnemental est grave. Néanmoins, comment mettez-vous en place des éléments de réflexion politique ?

Cela touche un peu « Les Fagnes autrement » aussi. D'accord, c'est une belle phrase, un beau slogan, mais qu'y a-t-il derrière réellement et concrètement ?

L'inventaire reste à faire, c'est évident. Vous l'avez dit : il faudra savoir tout ce que l'on doit réinstaurer en matière de tourisme. On a beaucoup parlé des beaux caillebotis des Fagnes – comme l'a dit M. Bastin – qui sont emblématiques, mais il y a aussi les abris, les panneaux d'information, les signalisations, les clôtures, le fléchage des sentiers, tout cela. Vous savez mieux que moi combien cela peut être coûteux. Quels sont vos délais ? Quel est le calendrier par rapport à cet état des lieux, à cet inventaire ? Quels sont les moyens qui pourront être investis ?

Ce sont des éléments de tourisme indispensables, surtout dans un milieu naturel aussi spécifique que les Fagnes. On ne se balade pas dans les Fagnes comme cela. Il y a donc tout ce soutien à ce déploiement touristique. Où en êtes-vous ? Quelles ont été les demandes ? Quand aura-t-on une évaluation ? Quels sont les moyens qui y seront consacrés ?

Vous nous avez expliqué ce qui était fermé, ce qui s'est passé, et cetera. Quelles sont les demandes très concrètes que vous avez pu recevoir d'exploitants touristiques ? Avez-vous différentes catégories ? Quelles sont leurs demandes à court terme et moyen terme ? Quelle est la demande réelle ? Dans quelle mesure entendez-vous y répondre ? Comment allez-vous conduire la réflexion sur le sujet ?

Tout à l'heure, j'ai mentionné la saison hivernale, assez caractéristique des Fagnes et du tourisme wallon. Qu'avez-vous prévu pour faire face au prochain hiver ? Comment cela va-t-il reprendre ? Est-ce possible ? Les Wallonnes et les Wallons ont envie de voir ces belles Fagnes couvertes de blanc, mais que va-t-il se passer dans la situation actuelle ? Il s'agira d'adapter nos circuits touristiques et de voir comment cela va se passer. Qu'allez-vous mettre en œuvre par rapport à cela ?

C'est assez logique de ma part d'en parler, et cela ne vous étonnera pas, mais suite à la candidature de parc national des Hautes-Fagnes qui n'a pas abouti, un projet pilote de steward a été financé. On notera que c'est un steward qui a lancé l'alerte du départ du feu. C'est dire l'importance de cette mesure de compensation et de développer quand même ce projet de steward sur le terrain pour accompagner les personnes dans les Fagnes. Ce sont des acteurs de l'accompagnement culturel, intellectuel, de l'émerveillement, mais aussi de la gestion des flux et des personnes. Ces stewards sont, bien que bénévoles, super importants par rapport à ce développement et le sont encore plus aujourd'hui, après la catastrophe. Je n'ignore pas que cela brûle toujours et que certaines tourbières peuvent se réactiver en surface. Quel avenir pour ce projet des stewards qui arrive au terme de son financement ? Allez-vous le continuer ou

le renforcer ? Quel est le message que vous allez faire passer à votre collègue, Mme Dalcq, par rapport à ce financement ? Qu'entendez-vous faire par rapport à ce pool des stewards ?

Anecdotiquement, j'ai noté la route pavée mérovingienne. Que va-t-on en faire maintenant qu'elle a réémergé ? On savait qu'elle existait, mes collègues l'ont dit, mais que va-t-on en faire ?

Je terminerai sur des éléments de perspective pour lesquels j'aimerais connaître vos réflexions en cours. Que va-t-on faire de l'après ? Mon collègue, Freddy Mockel, me rappelait que, pour une grande partie de la région, l'office du tourisme concerné est la TAO – Tourismusagentur Ostbelgien –, via les neuf communes germanophones, Malmedy et Waimes. Par contre, il rappelait qu'il n'y avait pas Jalhay et Baelen, et qu'il était important de travailler en bonne entente avec la Communauté germanophone, et ce, de manière bilingue. J'en ai discuté longuement avec lui. Au-delà de cette bonne collaboration, envisagez-vous de refondre les choses autrement au niveau du tourisme ? Comment peut-on mieux collaborer ? Vous avez énoncé comment les choses sont aujourd'hui sur le terrain, mais j'aimerais bien vous entendre dire comment elles doivent évoluer et comment on se projette proactivement dans autre chose.

Je me projette encore plus loin parce que je me souviens très bien du dossier du parc national et de tous les éléments naturels et humains qu'il y a derrière. C'est maintenant l'occasion de réactiver ce dossier, autrement, parce que les Fagnes ne sont pas uniquement du côté wallon, mais aussi du côté allemand. On a vu à quel point il est important de collaborer avec nos amis allemands de l'autre côté de la barrière et à quel point ce milieu naturel, qui est particulier et fragile, nécessite d'être étendu pour être plus résilient.

Il y a eu des discussions très riches sur le parc national des Fagnes. Il est clair que, parmi ses forces, il y a sa dimension naturelle et sa capacité à s'élargir en termes de moyens humains. Est-ce envisagé aujourd'hui ? Peut-on enfin se dire que cette frontière entre la Belgique et l'Allemagne n'est pas la fin du monde et que la nature se fout de la frontière politico-administrative entre les deux ? Si cela peut aider les Fagnes à être plus résilientes et à mieux s'adapter sur le long terme, il faut faire le geste.

Par rapport au parc national de l'Eifel en Allemagne, j'attends de vous, Madame la Ministre, quelques paroles politiques afin de savoir si l'on va voir plus grand et plus haut. Encore une fois, ce sera au bénéfice de la résilience des Hautes-Fagnes. Je finis comme j'ai commencé – la boucle est bouclée – en indiquant que cette réserve naturelle est l'une des plus anciennes et des plus fascinantes. Au début de mon propos, j'ai dit « de Belgique », mais je pourrais dire « de cette partie-ci de l'Europe ». On peut laisser tomber les frontières pour

s'attaquer au problème, d'autant que, si j'entends toutes les voix qui s'expriment, tout le monde est bien conscient qu'il faut la préserver et qu'elle a un intérêt majeur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, la première des choses que j'ai envie de vous dire, c'est que, au travers de vos différentes interventions, on voit combien les Fagnes nous sont chères. Elles sont chères à ceux qui y vivent tous les jours, comme on a pu l'entendre dans les propos de nos députés locaux, mais elles sont chères aussi à tous ses visiteurs, des visiteurs étrangers, mais aussi des visiteurs wallons, dont on fait partie. On a tous des souvenirs dans les Hautes-Fagnes. C'est là, bien souvent, que l'on a fait nos premières excursions. En effet, les Fagnes sont une terre à laquelle on tient énormément et représentent un territoire touristique très fort au niveau de l'offre wallonne.

Je commencerai ma réponse par les éléments liés au nombre d'hébergements touchés. En effet, 34 hébergements ont été évacués et 58 hébergements situés en Région wallonne ont fermé. Vous m'interrogez sur ce taux de réponse de 12 %. J'ai l'assurance, notamment au travers du rôle accru et de la collaboration que nous avons eue avec les fédérations professionnelles, avec les contacts spontanés qui ont été pris, que les résultats que l'on vous présente aujourd'hui seront assez proches de ceux dont nous pourrions disposer une fois que l'on aura rassemblé toutes les données à la fin novembre.

Vous êtes peut-être surpris par ce faible taux de réponse. Là où je suis rassurée, c'est de voir que, quand on regarde l'origine des opérateurs qui ont répondu, ce sont des opérateurs qui ont été impactés, qui se sont sentis concernés et qui ont dès lors eu envie de retourner vers l'administration pour se manifester.

De manière plus générale, si l'on regarde les données, au-delà des chiffres que je vous ai communiqués, on peut aujourd'hui estimer que 3 420 nuitées ont été annulées sur le territoire concerné. Si vous prenez le montant de 121 euros par personne par nuitée lors d'un séjour, vous aurez vite fait le calcul. Voilà pour les chiffres.

De manière plus générale, vous êtes plusieurs à m'interroger sur les mécanismes d'indemnisation. À ce sujet, je le dis et je le répète : les démarches sont toujours en cours aujourd'hui avec les assurances, et les outils publics n'ont pas pour vocation de se substituer aux réponses que les assurances doivent apporter aux opérateurs concernés. Je redis également que Tourisme Wallonie accompagne et est toujours disponible pour répondre aux situations individuelles des uns et des

autres, en fonction de leurs réalités spécifiques. Pour le solde, vous savez que le comité de restauration est aujourd'hui en place. Il est coordonné sous l'égide de notre secrétaire général. L'axe touristique est bien entendu intégré au sein de ce comité de restauration. Se posera le moment voulu la question d'éventuels mécanismes d'indemnisation, comme se posera aussi la question des budgets à dégager pour rééquiper les Hautes-Fagnes et la zone concernée avec des caillebotis classiques, d'autres formes de caillebotis et d'autres systèmes complétant l'offre touristique – les parkings, la signalétique, et cetera. Vous connaissez tout aussi bien que moi l'ensemble des éléments qui sont nécessaires pour accueillir les touristes dans des conditions adéquates.

J'aimerais rebondir sur la campagne de communication, parce que quand on parle aujourd'hui avec les opérateurs touristiques, c'est l'élément premier et essentiel sur lequel ils nous demandent de travailler. C'est une campagne – vous l'avez dit également – que nous avons souhaité mener d'emblée avec la Communauté germanophone. Mon collègue, ministre du Tourisme en Communauté germanophone, était avec moi autour de la table et est toujours associé aujourd'hui à l'ensemble de nos échanges, parce que, comme on l'a bien dit, une partie des Hautes-Fagnes est en Région wallonne et une autre en Communauté germanophone. Il nous importait de pouvoir agir ensemble, de parler d'une même voix pour éviter la confusion dans les messages. Toute cette communication a été articulée dans la cohérence.

Vous savez que les Hautes-Fagnes, c'est un lieu de tourisme durant les quatre saisons. La randonnée est une activité à laquelle, en dehors de l'hiver, on s'adonne particulièrement en période automnale. La campagne « Les Hautes-Fagnes autrement » a trouvé son sens dans la période de crise et de l'après crise, mais elle va bien évidemment demeurer ici pendant les mois qui vont arriver, pour pouvoir proposer aux touristes des itinéraires de réorientation vers ce qui reste accessible au niveau des Hautes-Fagnes et au niveau des maisons du tourisme qui encadrent. Nous ne voudrions pas susciter des effets d'engorgement sur ce qui reste aujourd'hui disponible au niveau des Hautes-Fagnes. Vous l'avez bien souligné dans vos interventions : nous devons mettre en avant les alternatives au sein des Hautes-Fagnes, mais aussi autour des Hautes-Fagnes. C'est un élément important sur lequel nous allons devoir travailler avec l'ensemble des acteurs touristiques locaux. Visit Wallonia coordonne et est en lien avec l'ensemble des acteurs. Nous sommes toutes et tous convaincus, ici, autour de la table, de la diversité des potentialités de notre offre touristique wallonne. Notre job aujourd'hui, c'est de présenter l'alternative au sein des Hautes-Fagnes. Nous voulons absolument éviter cette possible saturation. Vous savez que nous plaçons en Wallonie pour un tourisme durable. Il y a aussi des alternatives autour des Fagnes vers lesquelles nous pourrions, le cas échéant, orienter les touristes.

Toujours au niveau du contenu de la communication, « Les Hautes-Fagnes autrement », c'est bien entendu l'alternative par rapport aux fagnes qui ont brûlé. « Les Hautes-Fagnes autrement », c'est aussi mettre en avant une autre forme de consommation touristique. Combien de fois, dans cette Commission, n'avons-nous pas mis en avant notre volonté et notre ambition de plaider pour un tourisme durable ? Un tourisme durable, c'est un tourisme qui est plus résilient, c'est un tourisme qui s'appuie sur une offre locale, c'est un tourisme qui est bien loin de ce tourisme engorgé. C'est un tourisme qui a pour vocation d'engendrer aussi des retombées économiques au sein de tous les acteurs qui composent l'écosystème touristique local : les acteurs touristiques, mais aussi les producteurs, le secteur HORECA, les commerces, de manière générale. Ce sont vraiment des éléments sur lesquels on insiste.

Par rapport à demain et aux équipements à prioriser en matière de politique touristique, il y a les équipements dans la zone concernée, mais je vous rappelle que cette zone brûle toujours. Chaque chose en son temps.

Je voulais vraiment vous rappeler aussi tout ce que la Wallonie fait déjà au niveau du tourisme durable et tous les outils qu'elle met en place pour un tourisme plus respectueux. Notre ambition est aussi de rouvrir le Code wallon pour des objectifs que je vous ai cités. On sait que, au niveau des équipements touristiques, demain plus que jamais, on devra particulièrement privilégier des équipements qui permettent des zones d'ombre, des équipements autour de points d'eau. On devra permettre le financement de systèmes capables de mieux mesurer la gestion des flux, d'obtenir des informations en temps réel. Des outils existent déjà aujourd'hui, mais nous devons encore les renforcer pour demain.

Comme cela a été dit – je réinsiste sur ce point –, on doit à tout prix éviter, que ce soit dans les Fagnes ou ailleurs, de tomber dans le surtourisme. Je suis convaincue des potentialités de l'ensemble de l'offre touristique wallonne pour répondre aux besoins de nos visiteurs, belges ou étrangers. Nous avons les potentialités, mais nous devons veiller à ce que l'information soit adéquate pour éviter des effets d'engorgement comme ceux que l'on a connus parfois dans les Fagnes, mais aussi durant le covid.

Encore quelques éléments par rapport à la communication. On la veut coordonnée, on l'a voulue coordonnée et on la voudra encore coordonnée demain avec la Communauté germanophone. On travaille en étroit relais avec les maisons du tourisme, les offices de tourisme, les fédérations professionnelles. Tout le monde travaille dans la même direction.

Madame Cremasco, vous m'interrogez aussi par rapport aux perspectives en la matière. La configuration est celle que l'on connaît aujourd'hui. Il y a déjà une

convention de collaboration entre VisitWallonia et la Communauté germanophone. La Maison du tourisme des Hautes-Fagnes est représentée complètement au sein de VisitWallonia, ce qui nous permet d'avoir une information cohérente. Pour le sol, je pense que l'on doit aussi se saisir de projets européens demain, notamment au niveau de la Grande Région, pour dépasser encore les territoires, pour aller capter des financements européens. Mais je pense que l'ensemble des acteurs concernés dans le territoire sont bien conscients des opportunités liées à cette particularité, à ce découpage, et qu'ils peuvent aussi activer pour permettre de le structurer et de le promouvoir encore davantage demain.

Par rapport aux éléments que vous avez soulignés les uns et les autres en matière de patrimoine, et notamment par rapport à la route Charlemagne, celle-ci n'est pas une découverte ; on savait que cette route était là. L'incendie la remet davantage en perspective. Aujourd'hui, cette zone brûle toujours. Les équipes de l'AWaP ne sont pas encore allées sur place. Dans la phase de reconstruction, les aspects liés à l'archéologie et à la manière dont on pourrait finalement, au regard de la situation que l'on vit, valoriser autrement cette route Charlemagne se poseront également.

Il y a eu une question aussi par rapport aux risques SPW ARNE. Ces liens entre la politique touristique, l'information touristique et les risques qui sont identifiés par les acteurs ont été renforcés. Ils sont au cœur de notre action et de nos réflexions. Ils trouveront une place adéquate dans la stratégie climatique qui sera présentée de manière plus affinée ici dans les prochains mois.

Voilà pour les éléments de réponse que je peux vous apporter aujourd'hui.

(Réaction d'un intervenant)

Concernant les stewards, cette action est financée par ma collègue, la ministre Dalcq. J'entends bien votre question et je serai attentive aux perspectives pour ceux-ci.

Je veux terminer mes propos en indiquant que, aujourd'hui, on est à un moment T, avec toute une série d'outils qui ont pu être développés et proposés de manière concrète. Ces outils sont en réflexion et, aujourd'hui, plus affinés par rapport à la manière dont on pourra les amener.

La situation dans les Fagnes n'est bien entendu pas terminée. Nous devons continuer d'y rester attentifs et de rester en contact étroit avec toutes les parties concernées, comme on l'a fait depuis le début de cette crise, en parlant avec les fédérations professionnelles, avec les organismes touristiques ou avec l'ensemble des acteurs impactés pour amener les réponses les plus adéquates et les plus évolutives possibles afin de faire en sorte que les Fagnes, demain, restent ce beau

territoire touristique dont nous sommes toutes et tous très fiers.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble des réponses que vous avez pu nous apporter.

Ce matin, en écoutant le ministre Coppieters à la radio, j'ai eu l'impression – peut-être que je me trompe – qu'il avait l'air de dire que des réflexions seraient menées au sein du Gouvernement pour venir en aide aux agriculteurs et aux acteurs touristiques. Je peux aller réécouter parce que, parfois, on n'est pas encore bien réveillé, mais il me semblait que je l'étais. Je suis étonnée qu'il n'y ait pas un peu d'aide publique. En effet, les gens ont donné énormément de leur personne, tant au niveau des agriculteurs que du tourisme. Or, je pense qu'ils ne seront jamais rémunérés par les assurances à la hauteur de leur contribution et à la hauteur de ce que le secteur touristique a perdu, mais je peux me tromper. J'irai réécouter.

Aujourd'hui, on est tous d'accord ici pour dire que protéger les Hautes-Fagnes après cet incendie est impératif. On a vu à quel point les gens se sont rués pour aller voir ce qui se passait sur place. Il va falloir que l'on fasse davantage d'éducation qu'on ne le fait déjà, au-delà de préparer durablement nos territoires et notre tourisme face aux prochains événements climatiques, qu'il s'agisse d'inondations ou d'incendies. Cela va se répéter à une cadence que l'on n'avait peut-être pas imaginée quand on a eu cette commission spéciale Inondations en 2021. On sait désormais que les modèles vont se répéter plus rapidement. On a du travail à faire et l'on doit être humble. On l'a suffisamment dit quand on avait vu le ministre Dolimont, ici, il y a quelques semaines. En tout cas, le groupe socialiste est prêt à travailler et à mouiller le maillot pour être constructif aux côtés du Gouvernement, qui voudra ou ne voudra pas de notre aide.

Au-delà des enseignements que l'on doit tirer de cette crise, au-delà des questions parlementaires et au-delà du suivi qui sera apporté dans toutes les commissions, mais même dans cette commission aussi, il va falloir anticiper. Dans le chef du Gouvernement, il va falloir apprendre à mieux anticiper les crises et à mieux travailler. Cette crise, en l'occurrence, va peut-être nous aider à le faire. Je précise que je sais que personne n'est resté les mains dans les poches, ce n'est pas cela que je suis occupé à dire. Toutefois, gérer une crise, c'est aussi travailler à l'après-crise. J'ai eu l'occasion de poser deux ou trois questions à cet égard, car c'est aussi là-dessus qu'un gouvernement et que des parlementaires peuvent être jugés. Je sais que vous y serez attentive.

Comme on l'a bien dit plusieurs fois, on est à vos côtés pour travailler.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je veux simplement vous remercier, Madame la Ministre.

Vous l'avez dit, nous sommes à un moment T où les Fagnes brûlent toujours. Ainsi, je trouve que, au rythme qui a été le vôtre en matière de prises de responsabilités, de contacts avec toute une série de personnes utiles à la réflexion. Je pense, par exemple, à son collègue, Gregor Freches, que vous avez cité plusieurs fois. Beaucoup de choses ont déjà été prises en compte. Je veux la remercier pour sa mobilisation. L'exposé qu'elle nous a fait et les réponses qu'elle nous a données indiquent sa totale mobilisation. C'est quelque chose d'assez général au niveau du Gouvernement et des différents acteurs de terrain. Je veux les remercier parce que cela a été, jour et nuit, extrêmement intense.

Étant donné qu'il a été évoqué plusieurs fois, je ne vais pas refaire toute la discussion sur le tourisme durable. Je reviens simplement sur cette suggestion de l'UNESCO parce que je la trouve très en phase avec la mise en avant de ce tourisme durable. C'est une manière efficace et intéressante de mettre en avant notre patrimoine naturel. Il y a une opportunité puisque c'est déjà indiqué comme possible et que cela fonctionne bien, avec une mise en valeur et une mise à l'honneur de ce lieu particulièrement emblématique, mais aussi avec une mise en valeur et une mise à l'honneur respectueuse de cette biodiversité qui nous est chère et de tous ces éléments que l'on a évoqués ici pendant de nombreuses minutes.

Je vais rester attentif à cela et je ne vais pas refaire le débat, mais il est évident que l'on reparlera dans les semaines qui viennent des suites de ce dramatique incendie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre exposé assez détaillé. Je lirai le compte rendu afin de noter tout votre propos.

J'ai, malgré tout, une petite crainte par rapport au secteur de l'assurance. Ayant travaillé moi-même dans ce milieu, j'ai très peur des délais et que cela mette des personnes en difficulté. C'est donc un petit bémol.

J'ai bien entendu toutes vos intentions pour l'avenir, mais je vous avoue que je ne peux pas m'empêcher de douter quant à la réalisation concrète de toutes ces intentions, car je sais – à plusieurs reprises, on a pu s'en rendre compte – que le leitmotiv de ce Gouvernement est l'austérité.

Fin août, lors de la réunion en urgence, demandée par le PTB, sur l'incendie des Fagnes, le ministre-président a annoncé, comme vous, toute une série de

mesures pour l'avenir. Dès le lendemain, à la radio, j'ai entendu que ce Gouvernement voulait faire 900 millions d'euros d'économies en 2027, soit trois fois plus que l'année précédente. J'ai comme l'impression qu'il y a un petit décalage entre les discours que l'on tient aujourd'hui et les choix budgétaires que l'on va faire dans le futur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Au nom de mon collègue, Jean-Paul Bastin, je me joins aux remerciements à l'attention de Mme la Ministre pour ce tour d'horizon complet.

Je salue votre proactivité face à la crise ainsi que tout le personnel belge mobilisé dans cette crise des Fagnes et qui a agi – par rapport aux exposés que nous avons eus encore aujourd'hui, mais aussi lors d'une rencontre avec le colonel des pompiers – avec tout le sérieux et le sens des responsabilités ainsi qu'une expertise relative face à un événement très inhabituel en Belgique puisqu'il s'agit, je le rappelle, du plus grand incendie jamais survenu jusqu'ici.

À travers votre réponse, Madame la Ministre, je sens tout votre attachement à cette région si singulière, de par la richesse de sa tourbière, avec une faune et une flore absolument rares.

Je sens toute votre vigilance pour un tourisme de qualité qui profite et bénéficie désormais d'outils avec une expertise plus fine encore de la situation.

Je salue votre vision à moyen et long termes, tenant compte de tout l'intérêt patrimonial que le site met à nouveau au jour, notamment avec cette route Charlemagne dont on avait connaissance, mais qui refait surface. Voilà un bel enjeu archéologique à venir. Je ne peux que le saluer et vous remercier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, j'avoue ne pas avoir bien compris vos perspectives à moyen et à long terme. On a beaucoup insisté en décrivant la gestion de ces événements. Dans votre action ministérielle et par rapport au tourisme, on a fait un petit bilan. Vous dites qu'il y a un patrimoine naturel exceptionnel. Des propositions vous sont faites pour, peut-être, l'élargir. On vous pose beaucoup de questions, notamment sur la gestion que vous allez faire du surtourisme. De mon côté, je n'ai pas de réponse tangible, ni pas rapport à la saison hivernale qui arrive, ni sur la manière dont vous allez répartir le tourisme afin d'éviter une situation de surtourisme mettant la Fagne encore davantage sous pression ; tout en faisant en sorte que l'on fasse vivre toute l'offre touristique.

Sur la question d'étendre, de donner plus d'ampleur à cette Fagne afin qu'elle soit mieux protégée, je n'ai

pas d'éléments de réponse. Je vous remercie tout de même au sujet des stewards, relativement à la répartition du tourisme. Il faut adopter une autre perspective et une autre ligne politique à plus long terme que celle-là.

Enfin, à court terme, je reste également sur mes inquiétudes. Je ne vois pas très clair dans votre réponse quand vous indiquez vouloir attendre les assurances privées. J'ai envie de rappeler que tous les impacts économiques évoqués, même ici au niveau des chiffres d'affaires, doivent être pris à bras-le-corps par le Gouvernement, parce que cette situation est le résultat et le coût, entre autres, de l'inaction. C'est toujours la même chose : que ce soit le covid, les inondations ou aujourd'hui, les feux de forêt, tous ces événements se paient cash ; surtout dans le chef de nos concitoyens. Je ne vois pas clair non plus par rapport à la ligne que l'on va adopter et la nouvelle direction qui va être prise. Je reviendrai vous poser la question, entre autres, pour la saison touristique de l'hiver, mais il faut aller plus loin que cela.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion du débat. La première, motivée, est déposée par Mmes Roberty et Pécriaux (Doc. 668 (2026-2027) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Gysen et M. Gardier (Doc. 669 (2026-2027) N° 1).

(Mme Van Walle, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du plan Équilibre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du plan Équilibre ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, la mise en œuvre du plan Équilibre constitue un enjeu important pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de la petite enfance et pour renforcer durablement l'offre de places. Je souhaite tout d'abord souligner les énormes efforts qui ont été consentis par votre Gouvernement afin de respecter les

échéances particulièrement contraignantes liées au financement européen du premier volet du plan Équilibre.

Lorsque vous avez pris vos fonctions, le respect de l'échéance européenne fixée au 31 août 2026 était loin d'être garanti. Depuis lors, vous avez mobilisé vos services et les acteurs concernés afin de permettre l'aboutissement du maximum de projets dans les délais impartis. Il convient de saluer cette mobilisation et de reconnaître le travail accompli pour tenter de sécuriser ces financements européens.

Nous sommes à présent mi-septembre. Pouvez-vous nous indiquer combien de places ont pu être créées dans le cadre du premier volet ? L'objectif de 1 757 places a-t-il pu être atteint, et les fonds européens sont-ils ainsi sécurisés ? Grâce aux efforts déployés, le taux de couverture, en particulier dans les communes les moins bien pourvues, a-t-il pu progresser vers la moyenne régionale ? Combien d'emplois APE ont été créés dans le cadre de ce premier volet ? Combien sont aujourd'hui effectivement occupés ? Pouvez-vous faire l'état d'avancement du second volet du plan Équilibre, même si l'on sait qu'il a été prolongé à fin 2028 ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question et pour vos mots à l'égard du travail accompli. Comme vous le rappelez à juste titre, lorsque nous avons repris ce dossier, sa faisabilité financière et l'échéance européenne du 31 août 2026 représentaient de véritables défis. D'une part, j'ai proposé l'allocation d'un subside complémentaire de 10 000 euros par place et, d'autre part, j'ai fait le choix d'un suivi extrêmement rapproché des projets avec un objectif simple, à savoir celui de faire aboutir le maximum de places et de sécuriser les moyens européens.

Le résultat est aujourd'hui au rendez-vous : au 31 août, 1 755 places ont été créées et valorisées dans le cadre du premier volet du plan Équilibre. Ce résultat permet de sécuriser les fonds européens ainsi que le solde des subventions restant à percevoir par les opérateurs.

Je veux surtout profiter de cette occasion pour remercier très sincèrement les équipes du SPW et de l'ONE, mais aussi l'ensemble des PO et des porteurs de projet. Ces derniers mois ont nécessité une mobilisation particulièrement importante, jusqu'au cœur de l'été, pour finaliser les infrastructures et les procédures dans les délais. Ce résultat est avant tout celui d'un travail collectif.

Concernant le taux de couverture, il est encore trop tôt pour mesurer précisément l'effet de ces ouvertures sur les données consolidées, mais la philosophie du

premier volet était précisément de cibler prioritairement les communes les moins bien couvertes. La création de plus de 1 700 places contribue concrètement à réduire les disparités territoriales et à rapprocher progressivement ces communes de la moyenne régionale.

Pour les emplois APE, la programmation du plan Équilibre prévoit l'octroi d'un subside APE à concurrence de 1,5 ETP pour sept places, ce qui correspond, pour les 1 755 places créées dans le cadre du volet 1, à plus de 370 équivalents temps plein. À terme, l'ensemble du plan Équilibre implique la création de près de 700 ETP, auxquels s'ajouteront les ETP créés dans le cadre du nouveau plan de création de places.

Enfin, le travail se poursuit évidemment sur le second volet. Les projets concernés disposent désormais d'un délai jusqu'au 31 décembre 2028 pour ouvrir leurs places et, à ce jour, près de 70 % des structures sont déjà en travaux ou ouvertes. La dynamique est donc bien engagée.

Au-delà des chiffres, je retiens surtout un enseignement de cette première échéance : programmer des places ne suffit pas, notre responsabilité est de les accompagner jusqu'à leur ouverture effective pour les familles.

C'est la méthode que nous avons appliquée pour sécuriser cette première échéance et c'est celle que nous poursuivrons jusqu'en 2028 : un pilotage rapproché, une coopération étroite entre administrations et un accompagnement concret des opérateurs. Pour ce cap, qui reste toujours le même, il s'agit de transformer les places programmées en places réellement ouvertes partout où les familles en ont besoin.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. L'objectif est atteint puisque 1 750 places du volet 1 ont pu ouvrir grâce aux efforts de votre cabinet et de l'administration. Je me joins à vos remerciements parce que cela a été un travail acharné pour atteindre cet objectif. Une autre bonne nouvelle à souligner, ce sont les 370 équivalents temps plein, ce qui signifie 370 emplois créés au minimum.

Je me réjouis d'entendre que l'on est à 70 % de l'objectif pour le volet 2. J'imagine qu'il y aura encore du travail pour atteindre l'objectif complet sur les projets qui restent. J'imagine que ceux qui ne sont pas encore aboutis éprouvent peut-être certaines difficultés. Je sais que votre cabinet et l'administration sont à leur côté pour concrétiser. C'est toute la Wallonie qui a besoin de ces places d'accueil pour nos enfants, mais aussi pour que les Wallonnes et les Wallons puissent avoir un équilibre entre leur vie privée et leur vie

professionnelle, ce qui représente un enjeu crucial. On suivra la suite, jusqu'en 2028, pour les places suivantes.

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'appel à projets pour la rénovation de
crèches »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'appel à projets pour la rénovation de crèches ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, on vient de parler de la création de places dans le cadre du plan Équilibre, mais on vous sait aussi très attentive au fait de préserver les places existantes. Dans la continuité du plan Réno urgences 2025, comme vous vous y étiez engagée, le Gouvernement a validé, fin juin dernier, la programmation quinquennale 2026-2030 visant à préserver plus de 4 500 places d'accueil.

Cette programmation vise les crèches confrontées à des travaux indispensables, comme la mise en conformité, la sécurité, la salubrité, la rénovation des bâtiments vétustes ou le remplacement de chaudières au mazout. La Wallonie pourra s'appuyer sur le cadastre réalisé par l'ONE et le SPW IAS, qui analyse 548 milieux d'accueil de type 1 sur 587. Pour 2026, un montant de 13 millions d'euros est disponible.

Madame la Ministre, la date d'introduction des dossiers était fixée au 31 août 2026. Pouvez-vous nous faire le point sur le nombre de dossiers introduits et le nombre de places concernées ? L'administration a-t-elle pu entamer le processus d'analyse des dossiers ? L'annonce des premiers projets sélectionnés est-elle toujours bien programmée pour octobre, afin de permettre les premiers engagements et les premières liquidations dès cette année ?

Si l'enveloppe budgétaire ne permettait pas de retenir certains projets éligibles, seront-ils prioritaires pour l'appel à projets 2027 qui se clôturera le 1^{er} mars prochain, comme cela avait été le cas dans le cadre de l'appel de l'année dernière ? Si des projets devaient être déclarés irrecevables, une assistance sera-t-elle fournie aux porteurs de projets afin qu'ils puissent corriger leurs dossiers pour les appels à projets suivants ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, votre question me permet de faire un premier point sur cette programmation à laquelle je tiens particulièrement. Notre politique doit poursuivre deux objectifs de front : créer de nouvelles places là où elles manquent, mais aussi préserver celles qui existent déjà. C'est tout le sens de cette programmation quinquennale 2026-2030 : sortir d'une logique d'intervention ponctuelle pour inscrire durablement la rénovation de nos infrastructures dans notre politique de l'accueil.

Les premiers chiffres démontrent d'ailleurs très clairement que le besoin était réel. En effet, à la clôture de l'appel, 152 candidatures étaient annoncées. Parmi celles-ci, 148 ont effectivement été réceptionnées via les plateformes. Quatre autres candidats ont rencontré un problème informatique clairement identifié et imputable à notre système. Leurs candidatures doivent donc être formellement réceptionnées.

Sur les 148 dossiers déjà enregistrés, les données communiquées par les opérateurs font état de 5 266 places existantes concernées par des travaux de rénovation, auxquels pourraient s'ajouter 135 nouvelles places dans le cadre de projets d'extension. Ces données restent provisoires et seront naturellement consolidées au terme de l'analyse.

Pour cette première année, je vous rappelle que le Gouvernement wallon a mobilisé plus de 16 millions d'euros. Mon ambition est très concrète : intervenir prioritairement là où les besoins sont les plus urgents afin de sécuriser les infrastructures, d'améliorer les conditions d'accueil et surtout d'éviter la disparition de places dont les familles ont besoin.

L'analyse des candidatures a déjà débuté au sein du SPW Intérieur, en collaboration avec l'ONE. L'objectif demeure de soumettre une première programmation au Gouvernement en novembre au plus tard, afin de permettre les premiers engagements et la liquidation des avances sur le budget 2026. Le calendrier est certes exigeant au regard du nombre de candidatures reçues, mais les équipes sont pleinement mobilisées et je les en remercie.

Concernant les projets éligibles qui ne pourraient pas être retenus cette année en raison de l'enveloppe disponible, il n'y a pas de priorité automatique en 2027. L'équité entre les candidats impose que chaque programmation fasse l'objet d'un classement sur la base des critères applicables. Dans une logique constante de simplification administrative, nous avons toutefois voulu éviter de demander aux opérateurs de repartir de zéro. Ils pourront actualiser leur dossier et le représenter lors de l'appel suivant, dont les dossiers pourront être déposés du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2027.

Enfin, les porteurs dont le dossier serait déclaré irrecevable pourront être accompagnés par le SPW IAS. Ce rôle d'accompagnement de l'administration est particulièrement important à mes yeux. L'administration doit contrôler le respect des règles, mais elle doit également pouvoir accompagner les opérateurs dans la concrétisation de leurs projets de qualité. Nous devons continuer à créer de nouvelles places, mais nous ne pouvons pas remplir un seau percé. Préserver les places existantes est tout aussi essentiel que d'en créer de nouvelles. C'est en menant ces deux politiques de front que nous pourrions augmenter durablement l'offre réellement disponible pour les familles et amener les réponses tant attendues par nos familles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai noté 148, mais nous espérons 152 dossiers rentrés pour la rénovation de places, et cela concerne plus de 5 000 places. Nous voyons qu'il y a un vrai enjeu et une vraie urgence à rénover ces milieux d'accueil pour sauver ces milliers de places. J'ai aussi noté que l'analyse de priorisation des dossiers qui seraient sélectionnés était en cours, qu'il y aurait 16 millions d'euros pour rénover et que les milieux d'accueil sélectionnés seraient annoncés au courant du mois d'octobre.

Entre cela, la finalisation du volet un du plan Équilibre et le projet de mini-accueils pour lesquels les porteurs de projet doivent rentrer leur candidature pour demain, on est vraiment dans une période où une série de places sont sécurisées ou bientôt promises. C'est vraiment une bonne nouvelle pour les familles au vu de la pénurie actuelle et du manque de places d'accueil. Merci pour ce travail. Je reviendrai vers vous d'ici peu avec des questions plus précises sur les mini-accueils quand l'appel à projets sera terminé.

**Question orale
de M. Guillaume Soupert
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la baisse de la TVA sur les rénovations
dans les milieux d'accueil »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupert à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la baisse de la TVA sur les rénovations dans les milieux d'accueil ».

La parole est à M. Soupert pour poser sa question.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre, ma collègue vient de le dire : le nombre de

places disponibles dans les milieux d'accueil demeure un enjeu particulièrement central des politiques menées dans le secteur de la petite enfance. En effet, le taux de couverture actuel ne répond pas suffisamment aux demandes des parents, a fortiori dans les zones à fort taux d'emploi.

Ainsi, l'une des difficultés majeures à laquelle font face les porteurs de projets de travaux de construction, de transformation ou de rénovation des crèches est qu'ils sont soumis à un taux de TVA de 21 %, alors que d'autres infrastructures à vocation sociale bénéficient d'un taux de 6 %. Ce faisant, ce taux applicable est un réel frein économique au développement de projets permettant d'avoir un impact effectif tant sur la qualité que sur le nombre de places disponibles dans les milieux d'accueil.

Début 2026, vous annonciez que la question faisait l'objet d'échanges entre les différents niveaux de pouvoir – nous savons que c'est le Fédéral qui doit s'occuper de cela – sans qu'une décision ait été encore prise. Je pense particulièrement dans ma région aux intercommunales qui tentent de mener de nouveaux projets de crèches et qui ont de vraies difficultés par rapport à cela, parce qu'elles doivent sortir des montants importants de leurs poches ou obtenir des subventions.

Dès lors, de nouvelles discussions ont-elles été menées à ce sujet entre les différents niveaux de pouvoir ? Des avancées ont-elles été observées ? Comment la Région wallonne entend-elle maintenir et renforcer ses aides aux porteuses et porteurs de projets dans le secteur de l'accueil de la petite enfance ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je partage votre constat : le taux de TVA de 21 % applicable aux infrastructures d'accueil de la petite enfance représente une charge importante pour les porteurs de projet, dans un contexte où les coûts de construction et de rénovation ont eux-mêmes fortement augmenté.

La fiscalité relevant, comme vous l'avez dit, du niveau fédéral, la Wallonie ne peut évidemment pas modifier elle-même ce taux. Nous continuons néanmoins à plaider pour que les spécificités de l'accueil de la petite enfance soient davantage prises en considération dans les réflexions menées avec les autres niveaux de pouvoir. À ce stade, aucune modification législative n'a cependant encore été décidée.

Je souhaite toutefois élargir quelque peu la réflexion. La TVA est un levier, mais ce n'est pas le seul. Les travaux menés sur la soutenabilité du secteur ont mis en évidence un enjeu plus général : le coût infrastructurel de création et de rénovation de nos milieux d'accueil est aujourd'hui particulièrement élevé. Notre responsabilité

est d'examiner l'ensemble des leviers susceptibles de le réduire. Cela concerne naturellement la fiscalité, mais aussi les modalités de construction, les mécanismes de financement, la mobilisation de bâtiments existants, et notamment au regard de la démographie que nous connaissons, la diversification des modèles d'accueil ou encore la manière dont les différents soutiens publics s'articulent entre eux.

Sur ce point, je veux avancer avec méthode. Nous devons vérifier l'articulation de ces différents leviers et anticiper autant que possible les effets indésirables avant de prendre des décisions structurelles. Cela ne nous empêche évidemment pas d'agir dès aujourd'hui. La Wallonie mobilise des moyens importants à travers nos nouveaux dispositifs, notamment la programmation quinquennale rénovation, dont nous venons de parler, pour préserver et moderniser les infrastructures existantes, ainsi que l'appel à projets relatifs aux mini-accueils et co-accueils indépendants qui permet aussi d'expérimenter des modèles infrastructurels plus souples.

C'est cette double approche que je souhaite poursuivre : soutenir immédiatement les opérateurs qui investissent, tout en travaillant structurellement à diminuer le coût de création et de rénovation d'une place d'accueil. Notre objectif ne doit pas être simplement de mobiliser toujours davantage de moyens publics pour absorber des coûts toujours plus élevés, nous devons aussi nous interroger sur ces coûts eux-mêmes et identifier avec le secteur les leviers qui permettent de les maîtriser, sans jamais transiger sur la sécurité et la qualité de l'accueil ou les conditions de travail des professionnels. C'est à cette condition que nous pourrions créer et préserver davantage de places avec les moyens dont nous disposons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupard.

M. Guillaume Soupard (MR). – Je ne peux que vous rejoindre sur le fait qu'il ne faut pas toujours mobiliser plus d'argent public, mais activer d'autres leviers. C'est justement la réflexion que je compte apporter au Conseil communal de Mons demain, puisque la Ville de Mons a fermé six écoles depuis 2024. Ces bâtiments sont là. Effectivement, ils ne sont pas forcément aux normes ONE pour accueillir des enfants directement dans des places d'accueil pour les crèches, mais cela peut être un endroit pertinent à valoriser.

Comme vous le disiez, il y a aussi les effets démographiques. On sait également que le monde du travail a changé, on a besoin de moins de surfaces de bureaux, et cetera. Des espaces déjà construits sont disponibles. C'est bien d'avoir une réflexion à tous ces niveaux.

Si effectivement la TVA, même pour des travaux de rénovation, pouvait être abaissée, ce serait quand même

assez intéressant – dans cette commission, on a eu tout le débat sur les matériaux, et cetera – ainsi que d’essayer d’avoir parfois moins de contraintes pour les porteurs de projets pour qu’ils puissent avancer le plus rapidement possible.

**Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le développement des vacances réservées
aux adultes »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement des vacances réservées aux adultes ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, je vous l’avais dit, je reviens avec la question du développement des vacances *adults only*, ici, dans votre Commission wallonne, sur base de vos compétences en tourisme.

Effectivement, pour celles et ceux qui ne sont pas dans le contexte, qui n’étaient pas dans la Commission enfance la semaine dernière, redire que la presse s’est récemment fait l’écho de l’essor du phénomène dit *no kids* qui consiste pour certains établissements – hôtels, restaurants, lieux de loisirs ou encore compagnies de transport –, à restreindre, voire à interdire l’accès aux enfants.

Si certains professionnels invoquent le confort de leur clientèle ou des impératifs organisationnels, plusieurs spécialistes de l’enfance alertent sur une tendance plus large à considérer les enfants comme une nuisance dans l’espace public. Cette évolution interroge aussi la place donnée aux familles dans notre société.

Le secteur du tourisme, nous y voilà, n’échappe pas à cette évolution. Si une offre *adults only* peut répondre à une demande particulière, il convient également de s’interroger sur la capacité de la Wallonie à proposer, à l’inverse, une offre véritablement adaptée aux familles.

Madame la Ministre, disposez-vous de données permettant d’objectiver le développement de l’offre touristique *adults only* en Wallonie ? Quelle évolution constatez-vous ces dernières années ?

À l’inverse, comment évolue l’offre touristique destinée spécifiquement aux familles avec enfants ? Tourisme Wallonie identifie-t-il les établissements

proposant une offre *family friendly* ? La politique touristique wallonne prévoit-elle des dispositifs visant à encourager ou à valoriser cette offre, notamment via les aides et investissements touristiques ? Les critères d’octroi des aides prennent-ils en compte les équipements facilitant l’accueil des familles, espaces de jeux, équipements pour jeunes enfants, accessibilité avec poussette, et cetera ? Des restrictions pour l’octroi de subventions aux opérateurs qui pratiquent le *adults only* sont-elles prévues ? Enfin, quelles initiatives envisagez-vous pour renforcer le positionnement, ce positionnement de la Wallonie face à ce tourisme *adults only* ou *family friendly* ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, sur les offres dites *adults only*, il faut rappeler que cette notion ne constitue pas, en Wallonie, une catégorie statistique, une certification ou un label reconnu dans le Code wallon du tourisme. Il s’agit surtout d’un choix commercial d’opérateurs, avec des réalités très différentes selon les établissements.

Ainsi, les âges minimums varient fortement, de 12 à 18 ans, et peuvent répondre à un positionnement commercial, à la configuration des lieux ou à des considérations de sécurité.

À ce stade, nous ne disposons pas de données consolidées permettant de conclure à un développement massif ou structuré de cette offre ces dernières années. Il convient de rester prudent et de ne pas confondre quelques choix commerciaux individuels avec une tendance générale.

À l’inverse, le public familial reste bien central en Wallonie. Selon l’Observatoire wallon du tourisme, 45 % des visiteurs viennent en Wallonie en famille. VisitWallonia met donc en avant les séjours avec enfants, les activités adaptées, les hébergements familiaux, les balades accessibles en poussette, les attractions et les offres pendant les congés scolaires.

Il n’existe pas aujourd’hui de label régional général *family friendly*. Des initiatives territoriales existent toutefois. Je pense en particulier à « Famille bienvenue », en Condroz-Famenne, qui valorise des critères concrets : des activités pour enfants, des lieux sécurisés, des tarifs adaptés, l’accessibilité aux poussettes ou des équipements facilitant la vie des parents.

La politique touristique wallonne s’inscrit dans une logique d’accessibilité, d’inclusion et de tourisme ouvert au plus grand nombre, notamment via « Tourisme pour tous ». Aussi, en 2026, j’ai souhaité renouveler les liens entre Tourisme Wallonie, VisitWallonia et l’ONE afin de faciliter l’accès des jeunes aux camps et séjours d’été en Wallonie.

S'agissant des aides et investissements touristiques, les équipements favorables aux familles peuvent être soutenus lorsqu'ils s'inscrivent dans un projet touristique éligible. Ils ne font toutefois pas aujourd'hui l'objet d'un critère autonome d'éligibilité ou de majoration.

Aucune restriction spécifique n'est, en revanche, prévue pour les opérateurs qui développeraient une offre *adults only*.

Pour l'avenir, ma volonté est de poursuivre la lisibilité de l'offre familiale wallonne en valorisant les hébergements, les attractions et les activités adaptés aux enfants, avec l'appui de VisitWallonia, des maisons du tourisme, Tourisme Wallonie et les acteurs de terrain pour la structuration. L'objectif n'est assurément pas d'opposer les publics, mais de consolider une Wallonie ouverte, conviviale et accessible, où les familles trouvent pleinement leur place.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse extrêmement riche en informations. Je vous ai interrogée en Fédération Wallonie-Bruxelles sur la même question, mais je trouvais important de faire le lien et d'avoir une vision transversale sur le sujet.

Il est important de savoir que Tourisme Wallonie, VisitWallonia et l'ONE sont dans des réflexions transversales de communication par rapport à l'offre apportée à nos familles en Wallonie. Nous ne pouvons qu'en être contents.

**Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'état d'avancement du projet d'aire de
motor-homes de Strépy-Thieu »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'état d'avancement du projet d'aire de motor-homes de Strépy-Thieu ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, le projet d'aménagement d'une aire de motor-homes à proximité de l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu est évoqué depuis plusieurs années comme un levier de

développement du tourisme itinérant dans la région du Centre.

Après une longue période d'attente liée à l'absence du cadre réglementaire permettant l'octroi de subventions régionales, l'entrée en vigueur du nouvel arrêté wallon relatif aux aires de motor-homes et la publication du formulaire de candidature semblent enfin permettre au projet de franchir une étape décisive.

Selon les informations relayées dans la presse en juin, la maison du tourisme Centrissime finalise actuellement son dossier afin de solliciter le soutien financier de la Région. L'ambition est de créer une aire d'une vingtaine d'emplacements à proximité immédiate de l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, avec une ouverture espérée à l'été 2027.

La demande de subvention relative au projet d'aire de motor-homes de Strépy-Thieu a-t-elle été officiellement introduite auprès de vos services ? Dans l'affirmative, est-elle jugée complète et recevable ? Selon quel calendrier la Région prévoit-elle d'instruire ce dossier et à quel horizon une décision quant à l'octroi du subside pourrait-elle être prise ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, selon les informations reçues de Tourisme Wallonie, une demande de subvention avait été introduite précédemment sur la base de l'arrêté royal du 14 février 1967 déterminant les conditions d'octroi des subventions allouées par l'État pour le développement de l'équipement touristique, modifié par l'arrêté royal du 24 septembre 1969. Cependant, aucune subvention n'a pu être octroyée, à défaut de droit réel sur le site. Contrairement à la législation précitée, le nouveau Code wallon du tourisme permet, depuis le 1^{er} juillet 2025, de prendre en compte les concessions domaniales.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel organisant la matière relative à la création, à la modernisation ou encore à l'agrandissement d'aires publiques d'accueil de motor-homes équipés a été signé le 26 avril 2026. Depuis cette date, les demandes de subvention peuvent formellement être introduites. Néanmoins, à ce jour, aucune demande de subvention n'a encore été introduite pour l'aire de Strépy-Thieu.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, vous avez répondu à ma question et je vous en remercie. Cela me permettra de faire évoluer la réflexion au sein de la région du Centre.

**Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan mitigé de la saison touristique
dans la région du Centre »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan mitigé de la saison touristique dans la région du Centre ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, ce 2 septembre 2026, le directeur de l'office de tourisme Centrissime tirait un bilan mitigé de la saison touristique dans la région du Centre. La fermeture des sites exploités par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » a fortement impacté l'affluence des visiteurs. En effet, les croisières en bateau sur le canal du Centre et le domaine de Claire-Fontaine attiraient des dizaines de milliers de personnes, qui profitaient des installations touristiques et des activités proposées sur les sites pendant la saison estivale. Centrissime a essayé de limiter la casse et a relancé l'exploitation de l'ascenseur funiculaire de Strépy-Bracquegnies. Celui-ci a accueilli 1 772 visiteurs sur cinq semaines, démontrant tout le potentiel du site.

À l'heure où la Wallonie se targue de vouloir développer son offre touristique, je ne peux que déplorer ce manque à gagner, tant du point de vue patrimonial, en ce qui concerne la reconnaissance du site en question par l'UNESCO, que par rapport au pôle essentiel qu'il représente pour la région du Centre. C'est une grande perte touristique, sociale et entrepreneuriale.

Quand le marché public pour désigner un exploitant des activités sur les sites des Voies d'eau du Hainaut sera-t-il lancé ? Va-t-on relancer les croisières sur le canal du Centre et les quatre ascenseurs classés au patrimoine de l'UNESCO ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, il est important de rappeler que les infrastructures du canal du Centre relèvent avant tout du SPW Mobilité et Infrastructures et dépendent donc des compétences de mon collègue, François Desquesnes. La préparation d'un appel à projets ou d'une nouvelle concession relève donc également de ses compétences.

Pour autant, mon cabinet suit effectivement ce dossier avec attention. Des échanges ont bien eu lieu cet été afin que les dimensions touristiques et patrimoniales

puissent être pleinement prises en considération dans les travaux relatifs à la future exploitation du site. Nous avons notamment insisté sur la nécessaire valorisation du patrimoine UNESCO, l'articulation avec la stratégie touristique wallonne, le développement des synergies territoriales, ainsi que l'importance d'associer l'expertise de mes administrations dans l'évaluation des éventuelles futures offres. Cela étant, en ce qui concerne le calendrier et le contenu général du futur appel à projets pour une nouvelle exploitation via concession, je ne peux que vous renvoyer vers le ministre Desquesnes.

Dans l'intervalle, il me revient que l'ASBL Centrissime, la maison du tourisme de la région du Centre, a été sollicitée par le SPW MI afin d'assurer la reprise de certaines activités de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut ». C'est ainsi que Centrissime assure une présence sur site et également une activité touristique sur l'ascenseur de Strépy-Thieu, qui a été ouvert aux visiteurs tous les week-ends à partir du mois d'août 2026.

Par ailleurs, des activités et des balades guidées ont été organisées autour des canaux, de même que des visites techniques de l'ascenseur de Strépy et des ascenseurs hydrauliques durant l'été. Une délégation de l'ambassade du Japon a d'ailleurs visité ces sites en juin dernier.

Le SPW MI a également créé l'exposition permanente « Au fil du temps, au fil de l'eau : les ponts du canal du Centre historique », installée au sein de la salle des machines de l'ascenseur hydraulique numéro 3 et qui a été inaugurée ce 11 septembre 2026. Cette nouvelle exposition vient compléter l'offre muséale déjà développée autour du canal du Centre historique.

En ce qui concerne l'élaboration du plan de gestion par le comité de gestion, comme prévu par le Code wallon du patrimoine, je peux vous informer que deux grandes valeurs animent tous les plans de gestion relatifs aux biens wallons inscrits sur la liste du patrimoine mondial : les préservations, mais aussi la valorisation des biens. Tous les acteurs impliqués dans la gestion du canal sont amenés à y contribuer.

La relance de l'activité touristique, qui passe singulièrement par les activités de navigation, est au cœur de la réflexion, tout comme des événements plus pointus, tels que les questions de transmission des savoir-faire autour de l'entretien des ascenseurs afin d'assurer leur pérennité. Un plan de gestion doit répondre aux préoccupations de l'UNESCO, qui attend des parties prenantes un système de gestion durable et de long terme, ce à quoi s'attachent mes services, mais aussi, notamment ceux du SPW MI.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, il

s'agit bien d'un dossier transversal. On l'a souvent dit dans cette Commission. Je ne manquerai d'ailleurs pas d'interroger votre collègue en charge des autres compétences, François Desquesnes.

Ce que l'on peut dire, c'est que si Centrissime, la maison du tourisme de la région du Centre, n'avait pas pris son bâton de pèlerin pour limiter la casse et relancer l'exploitation de l'ascenseur funiculaire de Strépy – elle a mis en branle une activité saisonnière –, on aurait été dans une situation encore plus catastrophique au niveau de la région du Centre que celle que j'ai décrite à l'entame de ma question.

Il est vraiment nécessaire, utile et indispensable d'avoir une réflexion globale parce que, on le dit et on le répète, l'été 2026 a été chaud. Il semblerait que c'est un été moins chaud que ce que l'on annonce pour l'été 2027. Cela montre bien que les gens auront besoin de pouvoir s'évader. Ils auront besoin de profiter des exploitations proches de chez eux et nous nous devons de répondre à leurs demandes.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'Euro Space Center »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'Euro Space Center ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, l'Euro Space Center a fait l'objet d'une actualité. Sa direction a annoncé l'arrivée prochaine d'un planétarium. Il s'agit d'un développement du site qui indique un tourisme dépassant le cadre provincial. En effet, outre des écoles wallonnes, flamandes et germanophones, le centre accueille aujourd'hui des groupes d'Inde et de Taïwan, entre autres. Ce site présente des caractéristiques qui devraient retenir l'attention d'une politique touristique régionale.

Il est en effet unique en Europe. Il est couvert et propose donc une offre insensible à la météo. La Région wallonne a-t-elle été associée au projet de l'Euro Space Center ? Une demande de soutien a-t-elle été réalisée auprès du Commissariat général au tourisme ? Quelle place réservez-vous au tourisme inhérent à l'Euro Space Center ? Un travail de structuration d'une offre territoriale combinée des opérateurs touristiques de la province sur le sujet est-il en cours ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je vais vous rassurer : la Wallonie a été et reste pleinement aux côtés de l'Euro Space Center. Il ne s'agit pas seulement d'un dossier d'infrastructures ou d'un soutien administratif ; c'est un projet structurant pour l'attractivité touristique, scientifique et éducative de notre Région.

En 2022, le Gouvernement wallon a décidé, grâce à l'action conjointe des ministres du Tourisme et de la Recherche, d'octroyer des subventions réparties de la sorte : plus de 1,16 million d'euros octroyés sur les budgets consacrés au tourisme pour la construction de l'infrastructure et du bâtiment d'accueil et 2,271 millions d'euros sur les budgets de la recherche pour le volet technologique.

En 2023, une subvention Tourisme de 350 000 euros a aussi été octroyée pour une partie complémentaire du projet. Les travaux ont débuté en 2026, et le projet est piloté en collaboration avec l'intercommunale Idelux. Préalablement à ces subventions, quatre phases de subventions avaient déjà été octroyées pour le projet, terminé en 2022, d'aménagement du pôle spatial Galaxia, pour un montant total, en subventions, de plus de 6,120 millions d'euros.

L'accompagnement de l'Euro Space Center ne se limite pas au financement. Ce site occupe une place particulière dans notre offre touristique parce qu'il combine tourisme, pédagogie, sciences et rayonnement international. Il constitue ainsi une attraction emblématique pour les familles, les écoles, les groupes et les visiteurs étrangers dont nous sommes particulièrement fiers.

Cet accompagnement se traduit concrètement par une présence régulière de l'Euro Space Center dans les actions de VisitWallonia. En 2026, l'Euro Space Center a participé à 20 actions de promotion, tant dans le tourisme de loisirs que dans le tourisme scolaire, au travers des actions B2B, des salons professionnels, des *workshops* ou encore des missions de prospection sur les marchés prioritaires.

Ces actions sont menées directement par VisitWallonia, ou avec des partenaires publics comme l'AWEx ou Wallonie-Bruxelles International. La mission la plus récente, en Pologne, visait à renforcer la visibilité de l'Euro Space Center auprès des opérateurs du tourisme scolaire et des prescripteurs éducatifs. Le site est aussi associé à des rendez-vous internationaux majeurs, comme le World Travel Market de Londres. Les visiteurs de l'Euro Space Center viennent de près – de l'ensemble de la Wallonie –, mais également de très loin – je pense à des marchés lointains comme l'Inde,

notamment, qui occupe une place de choix dans les publics aujourd'hui visés par l'Euro Space Center.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, je n'étais pas fort inquiet, mais c'est bien, de temps en temps, de refaire le point sur les investissements que la Wallonie réalise au niveau de l'Europe Space Center. Vous l'avez dit, c'est un tourisme particulier, notamment scolaire. Qui ne connaît pas l'Euro Space Center ? Vous avez cité un nombre important de pays, de structures et d'autres acteurs concernés.

Mon objectif était de poser une question sur les investissements, mais aussi sur la structuration de l'offre au niveau de l'Euro Space Center. En effet, lorsque j'ai consulté le site pour m'informer sur les possibilités de combinaisons au niveau de la province, j'ai trouvé très peu de choses. Je me suis dit que cette structure bénéficiait d'un rayonnement international et que, comme d'autres, elle constituait un pôle structurant important. Dès lors, je me suis demandé pourquoi on ne tenterait pas de développer une politique au niveau de la province, voire de la Région.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan de la saison touristique estivale en
Wallonie »**

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan touristique des vacances d'été »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Roberty, sur « le bilan de la saison touristique estivale en Wallonie » ;
- Mme Desalle, sur « le bilan touristique des vacances d'été ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, les congés d'été constituent une période importante pour le secteur touristique wallon. C'est un moment clé tant pour les opérateurs touristiques que pour les territoires qui misent entre autres sur le tourisme comme levier de développement économique. À l'issue de cette période, il paraît utile de disposer d'une première évaluation de

la saison touristique de l'été 2026 afin de mesurer les tendances observées et les éventuels défis auxquels le secteur est confronté.

Quel bilan général tirez-vous de la saison touristique estivale 2026 ? Disposez-vous déjà d'indicateurs relatifs à la fréquentation touristique et aux taux d'occupation enregistrés durant les mois de juillet et d'août ? Certaines destinations ou certains segments du secteur ont-ils été particulièrement dynamiques ou, au contraire, davantage en difficulté ? On sait que les Fagnes ont souffert, donc j'imagine qu'une partie de votre réponse portera sur celles-ci.

Plus spécifiquement, je souhaiterais disposer d'un éclairage sur la situation en province de Liège – puisque je suis Liégeoise. Quels sont les principaux chiffres dont vous disposez concernant la fréquentation touristique, les nuitées et les taux d'occupation enregistrés durant l'été ?

Par ailleurs, un récent article d'AKT-CCI met en évidence le poids important de la clientèle américaine dans la province de Liège, qui représenterait 27 % des dépenses étrangères recensées selon les données de Worldline. L'article souligne les performances de destinations telles que Spa, Stavelot ou Malmedy. Mes deux collègues ont quitté la séance, mais ils auraient été ravis d'entendre que Spa et Malmedy sont performants. Les montants moyens dépensés par les visiteurs étrangers y seraient particulièrement élevés.

Ces tendances correspondent-elles aux données dont dispose votre administration ? Quels enseignements entendez-vous tirer de cette saison afin de soutenir davantage l'attractivité touristique de la Wallonie et de ses territoires pour les prochaines saisons ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, les vacances d'été étant désormais derrière nous, l'heure est venue d'en dresser le bilan pour le secteur touristique. Les premiers retours semblent positifs et en progression par rapport à 2025, avec des variations observées en fonction des secteurs. Les épisodes de chaleur ont influencé le comportement des touristes, qui se sont tournés vers des espaces où ils pouvaient trouver de la fraîcheur, comme les piscines, les grottes, les citadelles ou les musées climatisés, délaissant les activités de plein air telles que les parcs d'attractions ou autres activités peu ombragées.

Quel bilan touristique peut-on tirer de cet été ? En comparaison avec les années précédentes, quelles conclusions peut-on en tirer ?

Comment le Gouvernement entend-il accompagner les opérateurs touristiques dans l'adaptation aux épisodes de chaleur ?

Enfin, le développement d'une image de la Wallonie comme destination « fraîcheur » fait-il l'objet d'une stratégie spécifique de VisitWallonia ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames les Députées, l'Observatoire wallon du tourisme a lancé, le 20 août dernier, son enquête relative aux vacances d'été 2026. Cette enquête repose sur les réponses de 580 exploitants d'hébergements, 139 attractions et musées, ainsi que 17 maisons du tourisme. Ces premiers éléments permettent de dresser un bilan globalement positif de la saison touristique estivale en Wallonie, tout en identifiant plusieurs points d'attention liés aux conditions climatiques.

Les hébergements touristiques ont enregistré un taux d'occupation moyen de 70 %, contre 69 % en 2025. Le mois de juillet s'est révélé légèrement supérieur au mois d'août, avec 70,2 % d'occupation en juillet et 69,1 % en août. Ces résultats confirment la bonne tenue du secteur de l'hébergement durant cet été. La clientèle reste majoritairement belge, puisqu'elle représente 54 % des touristes hébergés, dont 21 % de francophones et 33 % de néerlandophones. La clientèle étrangère demeure également importante, avec 27 % de Néerlandais, 7 % de Français, 5,5 % d'Allemands et 1,5 % de Britanniques.

La situation est plus contrastée pour les attractions touristiques et les musées. Selon les réponses recueillies par l'Observatoire wallon du tourisme, leur fréquentation a reculé d'environ 7,1 % par rapport à l'été 2025. Ce recul doit être mis en perspective avec les épisodes de fortes chaleurs, qui ont eu un impact direct sur certains comportements de visite, en particulier durant les heures les plus chaudes de la journée. Les gestionnaires d'attractions et de musées se déclarent néanmoins globalement satisfaits au regard du contexte climatique. Certains sites ont dû adapter leurs horaires ou leur organisation, tandis que les sites culturels non climatisés ont davantage souffert des fortes chaleurs. La clientèle des attractions reste également largement belge, à hauteur de 69 %, dont 52 % de francophones et 17 % de néerlandophones. Les visiteurs étrangers proviennent principalement des Pays-Bas et de France, chacun à hauteur de 10 %, suivis de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

En province de Liège, les hébergements affichent également de bons résultats, avec un taux d'occupation de 69,5 % au cours de l'été 2026, contre 68 % en 2025. Les attractions touristiques et les musées y enregistrent, selon les réponses au sondage, une hausse de fréquentation d'environ 3 % par rapport à l'an dernier.

Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence, puisqu'il s'agit d'un sondage et non encore de

données exhaustives. Avec les statistiques officielles, nous disposerons, dans les prochains mois, d'une photographie plus complète de la saison touristique qui permettra de confirmer ou d'infirmer les données relatives aux dépenses touristiques évoquées dans l'article d'AKT. Mon administration ne dispose pas, à ce stade, d'éléments permettant de le faire.

Les enseignements de cette saison confirment surtout la nécessité de poursuivre l'adaptation de l'offre touristique aux évolutions climatiques. Il faut pouvoir gérer les flux, orienter les visiteurs vers les sites les plus adaptés selon les conditions météo, proposer des alternatives à l'échelle des territoires et informer plus efficacement les touristes en temps réel. C'est ce travail d'anticipation, avec les maisons du tourisme, VisitWallonia et les opérateurs que nous devons poursuivre pour renforcer la résilience de notre offre touristique.

Concernant l'incendie dans les Hautes-Fagnes, je renvoie aux échanges déjà intervenus au sein de cette assemblée.

Enfin, s'agissant du phénomène de *coolcation*, c'est-à-dire la recherche de destinations plus tempérées en période de fortes chaleurs, la Wallonie dispose d'atouts réels. L'enjeu n'est pas de la présenter comme une destination de repli face aux fortes chaleurs, mais de valoriser, de manière crédible, une destination de proximité, durable, mais surtout diversifiée. Cette approche est déjà intégrée dans les actions de promotion menées par VisitWallonia, notamment sur certains marchés étrangers, afin de répondre à l'évolution des attentes des visiteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, merci pour l'ensemble des réponses que vous venez de nous apporter. On peut dire que le bilan est globalement positif, puisque les chiffres et les pourcentages sont tous à la hausse par rapport à 2025. On ne peut que se réjouir de la politique qui est menée notamment par VisitWallonia ; ils sont très souvent sur la balle et communiquent excessivement bien. On va continuer dans ce sens. J'imagine que l'on va continuer à faire parler de la Wallonie comme d'un territoire très intéressant à visiter.

On doit nécessairement adapter notre offre touristique au climat. On avait l'art de dire qu'il pleuvait toujours en Belgique et qu'il fallait toujours faire des trucs à l'intérieur. Ici, il va commencer à faire très chaud, on continuera à faire des choses en intérieur, mais je nous sais créatifs en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. C'est un très bon bilan touristique que vous nous avez dressé. Le

changement climatique va constituer un nouveau facteur d'attractivité pour nos destinations, avec des étés de plus en plus chauds. Selon certains scénarios liés au réchauffement climatique, l'attractivité des destinations plus tempérées pourrait ainsi progresser de 15 % à 60 % à l'horizon 2040. Il s'agira d'une évolution que nous devrons anticiper et intégrer dans notre stratégie touristique.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les mesures d'accompagnement du chemin
de fer à vapeur des Trois Vallées face aux
risques d'incendie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les mesures d'accompagnement du chemin de fer à vapeur des Trois Vallées face aux risques d'incendie ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, durant l'été, dans un contexte de sécheresse et de risque accru d'incendie, le chemin de fer à vapeur des Trois Vallées a été contraint de suspendre temporairement la circulation de ses locomotives à vapeur, à la suite de l'arrêt du gouverneur de la Province de Namur. Les circulations ont été maintenues au moyen d'une locomotive diesel, permettant ainsi de préserver une partie de l'activité touristique entre Mariembourg et Treignes. Cette période a également été mise à profit par l'ASBL pour poursuivre le nettoyage et l'entretien de la ligne afin de limiter les risques d'incendie et de préparer la reprise des circulations à vapeur.

Le chemin de fer constitue un acteur important du tourisme patrimonial régional. Il contribue à la valorisation du patrimoine ferroviaire, attire de nombreux visiteurs et génère des retombées économiques pour les communes avoisinantes. Cette situation a pu avoir des conséquences sur son activité.

Avez-vous été informée de la situation rencontrée par le chemin de fer des Trois Vallées durant cet été et des mesures prises par l'ASBL en matière de prévention ? Disposez-vous d'un bilan de l'impact de ces restrictions sur la fréquentation touristique et sur l'activité de cette structure ?

À la suite de cette expérience, envisagez-vous de travailler avec les gestionnaires de sites touristiques patrimoniaux – utilisant des équipements historiques – à

l'élaboration de lignes directrices ou d'un protocole de prévention applicable lors des périodes de risque élevé d'incendie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la situation du chemin de fer à vapeur des Trois Vallées s'inscrit dans un contexte particulier, marqué, cet été, par des conditions climatiques exceptionnelles et par un risque accru d'incendie. Dans ce cadre, il appartient au gouverneur de province, en fonction de l'évolution du risque, de prendre les mesures nécessaires pour restreindre ou interdire certaines activités. Ces décisions relèvent de la sécurité publique et s'imposent naturellement à l'ensemble des opérateurs concernés, y compris touristiques. Les arrêtés pris dans ce cadre sont publics et ont permis d'encadrer la situation de manière claire. Des informations reçues de Tourisme Wallonie, les mesures exceptionnelles ont par ailleurs pris fin le 1^{er} septembre dernier.

À ce stade, je ne dispose pas d'un bilan consolidé permettant de mesurer précisément l'impact de ces restrictions sur la fréquentation touristique ou sur l'activité du chemin de fer à vapeur des Trois Vallées.

Plus largement, cet épisode confirme que les opérateurs touristiques devront de plus en plus intégrer les effets du changement climatique dans leur gestion quotidienne. C'est un enjeu d'adaptation, mais aussi de continuité de nos activités touristiques.

C'est précisément dans cet esprit que le Gouvernement wallon a adopté une stratégie Climat visant à mieux préparer la Wallonie aux conséquences du changement climatique.

Pour notre secteur, l'enjeu est d'être lucide et pragmatique. Il s'agit à la fois de mieux anticiper les risques, comme les incendies, les fortes chaleurs ou les événements extrêmes, mais aussi d'accompagner les nouvelles opportunités touristiques qui peuvent émerger, notamment autour d'un tourisme de proximité, de nature et de destinations plus tempérées.

Je souhaite donc que les réflexions puissent se poursuivre avec les acteurs concernés afin d'identifier les bonnes pratiques utiles, sans créer inutilement de nouvelles contraintes, mais en veillant à garantir la sécurité du public, la protection des sites et la continuité d'activités qui participent pleinement à l'attractivité de notre territoire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Il est vrai qu'il est un peu tôt pour avoir des chiffres, mais il serait intéressant de se pencher sur le sujet. Au niveau de la

sécurité publique, c'est une mesure prise au niveau du gouverneur. Comme vous l'avez dit à la fin de votre exposé, il s'agit d'anticipation et d'accompagnement des opérateurs vers d'autres possibilités. Je reviendrai sur le sujet d'ici quelque temps.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'impact des réseaux sociaux sur le
tourisme wallon »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact des réseaux sociaux sur le tourisme wallon ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, les réseaux sociaux ont pris une place extrêmement importante dans la vie de nombreuses personnes. De brefs contenus peuvent ainsi avoir un impact direct et puissant sur la réalité des utilisateurs et utilisatrices. Parfois, cela mène à du surtourisme à certains endroits puisqu'on voit que c'est une destination *trendy* où aller.

Le secteur touristique n'échappe pas à la règle puisqu'une simple photo ou vidéo peut être vue des millions de fois et créer un effet touristique important. C'est par exemple le cas du Ninglinspo, à Aywaille, dont la beauté est devenue virale et a attiré plus de visiteurs et visiteuses que le site ne peut réellement accueillir.

Si les avantages de cette hausse de fréquentation sont manifestes, il convient toutefois de préciser qu'un phénomène d'une telle rapidité peut entraîner des effets indésirables et même des accidents. D'autres exemples de photos ou vidéos virales de sites touristiques peuvent être cités en masse, d'où l'importance de prendre ce phénomène au sérieux.

Dès lors, avez-vous connaissance de ces phénomènes de hausse subite de la fréquentation de sites touristiques wallons à la suite d'un contenu viral sur les réseaux sociaux ?

Comment le secteur touristique wallon est-il préparé pour faire face à un afflux massif et inattendu de touristes ? Des mesures spécifiques sont-elles applicables dans ces cas précis ?

Enfin, le Gouvernement wallon travaille-t-il à des mesures pour prendre en considération ces nouvelles réalités à l'ère des réseaux sociaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'influence des réseaux sociaux sur les choix de destinations touristiques est aujourd'hui une réalité bien connue. Une photo ou une vidéo largement partagée peut, en quelques instants, accroître la visibilité d'un site et y attirer davantage de visiteurs.

En Wallonie, nous avons connaissance de phénomènes de hausse de fréquentation sur certains sites, mais ceux-ci restent limités à quelques lieux et à certaines périodes. Le Ninglinspo, que vous avez cité, en est l'exemple le plus souvent marqué.

Ces situations appellent une vigilance particulière, car elles peuvent générer des difficultés concrètes : la saturation de parkings, des nuisances sonores, des déchets, la pression sur les espaces naturels ou encore les conflits d'usage. Il importe toutefois de doser la réponse publique, car une surfréquentation observée quelques jours par an ne doit pas conduire à des dispositifs disproportionnés, mais à des mesures adaptées à la réalité de chaque site.

Des réponses existent déjà localement. Ainsi, au Ninglinspo, par exemple, les visiteurs sont invités, au moyen de panneaux, à rester sur les chemins balisés, à ne pas abandonner leurs déchets et à respecter la tranquillité des lieux. Des solutions de mobilité ont également été mises en place, notamment par l'aménagement d'un parking de déstasse à Sougné-Remouchamps et le développement du mobipôle d'Aywaille, avec train, bus et services pour les vélos.

Enfin, VisitWallonia intègre ces réalités dans sa stratégie de promotion. L'objectif est de valoriser l'ensemble du territoire wallon, de mettre en avant des lieux moins fréquentés et de proposer, autour d'une même destination, une diversité d'expériences afin de mieux répartir les flux touristiques. Les réseaux sociaux ne sont donc pas seulement un facteur de pression : ils peuvent aussi être utilisés comme un outil de sensibilisation, de diffusion de l'information et de promotion d'un tourisme plus équilibré, plus responsable et plus durable.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, il y a un vrai potentiel avec les différents réseaux sociaux pour mettre en avant notre tourisme wallon. Pas mal de pages, notamment sur Instagram, sont gérées par des familles qui font un peu le tour de la Wallonie pour montrer que faire pendant un week-end ou pendant quelques heures dans une ville ou dans un

coin de notre belle Région. Cela a un effet vraiment positif et il faut capitaliser à fond sur cet effet. Cependant, la Région doit pouvoir être présente quand il y a un souci lié à un afflux beaucoup trop important de touristes sur la même période. On peut réussir à répartir cet afflux de touristes.

**Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'avenir du site de Claire-Fontaine »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du site de Claire-Fontaine ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, cet été, je partageais, en question écrite, les craintes liées à l'avenir du site du camping de Claire-Fontaine, notamment concernant la sécurité des installations sur place.

Vous indiquiez, le 10 août, que l'appel à manifestation d'intérêt n'entraînait aucune obligation de surveillance et que la convention pour « emplacements morts » conclue n'avait pas valeur de gardiennage. Cependant, vous avez chargé Tourisme Wallonie de renforcer les rondes via une société spécialisée. Malheureusement, le 14 août, un incendie démarrait et plusieurs caravanes ont été endommagées.

Pouvez-vous faire le point sur les mesures de sécurisation du site mises en œuvre par Tourisme Wallonie afin de protéger les biens des propriétaires de caravanes et autres biens sur le site ?

Le lancement de l'AMI ouvre la possibilité d'une cession du domaine et ouvre différentes perspectives d'exploitation.

Quelles raisons ont conduit le Gouvernement wallon à relancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt ? Confirmez-vous qu'une vente du domaine pourrait être envisagée ? Quelles sont les orientations stratégiques aujourd'hui privilégiées par le Gouvernement pour l'avenir du domaine de Claire-Fontaine ?

Quel est le calendrier précis arrêté par le Gouvernement pour les différentes étapes de cette procédure jusqu'à la désignation d'un opérateur et à la concrétisation du projet retenu ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, s'agissant d'abord de la sécurisation du site, je rappelle que les conventions dites d'« emplacements morts » permettent le maintien temporaire des caravanes sur le site, mais ne constituent pas des contrats de gardiennage. Elles n'emportent donc pas d'obligation de surveillance individualisée des biens au bénéfice de Tourisme Wallonie.

Cela étant, il a été demandé à Tourisme Wallonie de renforcer la vigilance sur le domaine, notamment par des rondes assurées par une société spécialisée. Ces mesures visent la surveillance générale du site, la prévention des occupations non autorisées et la sécurisation globale du domaine. Les faits susceptibles de constituer des infractions, notamment les vols ou dégradations, relèvent quant à eux des services de police compétents.

Concernant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt, celui-ci s'explique par la nécessité d'objectiver les perspectives réelles de reprise du site. Le domaine se trouve dans une phase de transition : il faut identifier un modèle économiquement viable, mesurer l'intérêt du marché, recueillir des propositions concrètes et évaluer les capacités d'investissement et d'exploitation des opérateurs intéressés.

Cet AMI est donc une étape exploratoire. Il ne constitue ni un marché public, ni une concession, ni une procédure de sélection d'un opérateur. Il ne crée aucun droit pour les candidats et n'engage pas Tourisme Wallonie à conclure un contrat.

Sur la question d'une vente éventuelle, cette hypothèse peut effectivement être envisagée. L'AMI vise précisément à ne pas figer le modèle à ce stade. Les candidats peuvent se positionner sur différents scénarii, que ce soit l'acquisition du site, la concession d'exploitation, le bail ou encore un modèle hybride. La vente est donc une possibilité parmi d'autres, mais aucune décision n'est prise à ce stade. Les orientations stratégiques privilégiées sont les suivantes : préserver la cohérence globale du domaine, permettre un redéploiement touristique, identifier un opérateur capable de porter un projet sérieux et viable économiquement.

Enfin, concernant le calendrier, l'appel à manifestation d'intérêt a été publié début juillet 2026. Les modalités de visites, de questions reprises dans l'appel ont été mises en œuvre. La date limite de remise des manifestations d'intérêt était fixée au 10 septembre. Le temps est maintenant à l'analyse des manifestations d'intérêt reçues.

Sur cette base, une procédure formelle pourra ensuite être lancée, selon le modèle retenu : vente,

concession, bail ou autre mécanisme juridique adapté. Il est donc prématuré, à ce stade, de fixer une date de désignation d'un opérateur ou de concrétisation définitive du projet. L'objectif est d'avancer le plus rapidement possible, mais dans un cadre juridiquement sécurisé, transparent et cohérent avec l'avenir global du domaine, avenir pour lequel nous mettons toujours en avant la place actuelle des résidents.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, une solution rapide est essentielle pour les campeurs ainsi que pour les régionaux. On n'arrête pas de le dire au sein de cette commission.

Le tourisme en Wallonie est en plein développement. Cet été, Claire-Fontaine était inaccessible. C'est vraiment dommage pour les familles de la région et même au-delà. En effet, les gens se déplaçaient volontiers vers le site de Claire-Fontaine pour y prendre un bon bol d'air, pour faire jouer leurs enfants, patauger et prendre des vacances à moindre coût près de chez eux.

Comme je le disais dans ma réplique précédente, nous allons vers des étés de plus en plus chauds et les citoyennes et citoyens wallons auront besoin d'accéder à des zones de détente : Claire-Fontaine en est une. Il est essentiel de rapidement trouver une solution pour ce domaine et surtout pour les usagers.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan touristique de la Coupe du monde
de hockey à Wavre »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique de la Coupe du monde de hockey à Wavre ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Coupe du monde de hockey 2026 a constitué un événement sportif majeur, dont les retombées ont largement dépassé le cadre de la compétition organisée du 15 au 30 août en Belgique et aux Pays-Bas. Elle a contribué très certainement au rayonnement de Wavre et plus largement du Brabant wallon.

Au-delà de sa dimension sportive, l'accueil d'une compétition réunissant 32 nations et attirant un public international représentait une opportunité majeure pour le tourisme wallon et plus particulièrement celui du Brabant wallon, avec près de 110 000 visiteurs sur les deux semaines de compétition.

Je vous avais interrogée à cette occasion et vous aviez évoqué la construction des offres touristiques en amont de l'événement. La Ville de Wavre avait mis en place un ensemble d'initiatives afin de tirer pleinement parti de cet événement, en veillant à accueillir les supporters dans les meilleures conditions et à créer une véritable ambiance festive dans la ville. De leur côté, VisitWallonia et les organismes touristiques locaux avaient également déployé différentes actions pour valoriser et promouvoir l'offre touristique sur le territoire.

Madame la Ministre, quels sont les premiers retours des organismes et acteurs touristiques locaux sur les retombées de cette Coupe du monde ? Les produits combinant matchs et propositions de séjours et de visites ont-ils eu du succès ? Disposez-vous de chiffres de fréquentation du stand touristique présent à proximité du site de compétition ? Quels dispositifs de promotion touristique ont rencontré le plus de succès auprès des visiteurs et des supporters ? Dispose-t-on de données sur la provenance des visiteurs ? Quelle est la part de visiteurs internationaux ? Enfin, une évaluation des dispositifs prévus sera-t-elle réalisée ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, selon les informations dont je dispose, les premiers retours sont globalement positifs, même s'il convient de rester prudent, dès lors que l'événement vient à peine de se terminer.

La Coupe du monde aurait attiré plus de 110 000 spectateurs, et les acteurs locaux, notamment dans l'HORECA, mais aussi les hôtels participants, témoignent d'une activité particulièrement soutenue pendant toute la compétition. Par exemple, du côté de l'hébergement, près de 3 000 nuitées ont été enregistrées pour les équipes et l'organisation.

En ce qui concerne les offres combinant matchs et séjours touristiques ainsi que la fréquentation des stands touristiques présents sur le site, je ne dispose pas encore de données suffisamment précises pour en mesurer l'impact. Cependant, pour m'être moi-même rendue sur ce stand VisitWallonia, auquel était également couplée la Maison du tourisme du Brabant wallon, et avoir parlé avec les acteurs qui animaient ce stand, ceux-ci étaient particulièrement satisfaits des échanges et de la valorisation des produits touristiques wallons auprès du

public ayant fréquenté la Coupe du monde de hockey à Wavre.

S'agissant du profil des visiteurs, les informations disponibles à ce stade indiquent qu'environ 80 % du public était belge et 20 % international, avec notamment des visiteurs venus d'Inde ou encore d'Australie.

Enfin, une évaluation plus complète sera prochainement menée par la *task force* qui associe VisitWallonia, la Ville de Wavre, la province, la Maison du tourisme du Brabant wallon, mais aussi l'organisateur. Je propose dès lors de vous revenir avec les résultats quand ils seront pleinement disponibles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je remercie déjà Mme la Ministre pour ces premiers éléments et ces chiffres, qui sont tout de même à prendre en considération – 3 000 nuitées rien que pour l'équipe et l'organisation, avec un équilibre entre les Belges et les visiteurs internationaux.

Je rappelle tout l'enjeu de pouvoir croiser sport et tourisme, ce qui offre une véritable vitrine pour une ville. Je pense au Marisquiño, un événement international – sans doute le plus important d'Europe du Sud – qui réunit chaque année des milliers de visiteurs dans une petite ville d'Espagne pour valoriser le vélocross, et qui est une référence mondiale dans ce type d'épreuve.

Il y a là une opportunité assez formidable d'être attractif sur un territoire donné. Je salue les efforts qui ont été fournis et la qualité de l'accueil sur cette Coupe du monde de hockey.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'avenir des lacs de l'Eau d'Heure »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des lacs de l'Eau d'Heure ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, c'est une nouvelle particulièrement positive que vous nous avez annoncée la semaine dernière concernant l'avenir des lacs de l'Eau d'Heure : après la clôture de plusieurs appels à manifestation d'intérêt concernant l'Aquacentre, la halle polyvalente, le centre équestre et le site de Falempise, le Gouvernement

franchit aujourd'hui une étape importante en débloquant les 4 millions d'euros prévus dans le cadre du Plan de relance.

Ces moyens sont répartis entre deux pôles essentiels pour l'avenir du site : l'Aquacentre, fermé depuis 2019, dont la réouverture permettra de compléter et de renforcer l'offre touristique quatre saisons, et Falempise, où cet investissement doit contribuer à relancer l'HORECA ainsi que les activités de loisirs.

Cette annonce s'inscrit dans une dynamique plus large de redéploiement des lacs de l'Eau d'Heure. À la suite des résultats du second audit, vous avez en effet annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action structuré autour de plusieurs axes :

- le renforcement du modèle économique ;
- le développement de partenariats public-privé ;
- la modernisation de la gouvernance.

L'objectif est clair :

- donner un nouvel élan aux lacs de l'Eau d'Heure ;
- mieux valoriser ce site naturel exceptionnel ;
- renforcer durablement son attractivité, son image et son positionnement touristique.

Madame la Ministre, vous avez indiqué que des projets intéressants ont été reçus. De nombreux candidats ont-ils répondu à ces différents appels à manifestation ? Qu'en est-il de l'appel à manifestation pour la halle et le centre équestre ?

Pourriez-vous détailler les étapes suivantes et un calendrier envisageable pour la désignation des nouveaux exploitants ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer lors d'une précédente séance, les appels à manifestation d'intérêt relatifs à l'Aquacentre, à la halle polyvalente, au centre équestre, mais aussi au site de Falempise, sont désormais clôturés. Leur objectif était de tester le marché, de mesurer l'intérêt des opérateurs et de vérifier si les orientations envisagées pouvaient s'inscrire dans un modèle économique crédible, durable et réaliste.

Le premier enseignement est positif et sans équivoque : l'intérêt est réel, sérieux et qualifié. Plusieurs acteurs se sont positionnés sur ces projets structurants pour les lacs de l'Eau d'Heure. Certains disposent d'une solide expérience opérationnelle, d'une importante capacité d'investissement ou encore d'une vision ambitieuse pour le développement du site.

Nous ne sommes donc plus dans une phase strictement théorique : nous disposons aujourd'hui de perspectives concrètes de relance pour le site. Ce

résultat confirme également que le recours à des partenariats public-privé constitue aujourd'hui une piste crédible pour accélérer le redéploiement des lacs de l'Eau d'Heure, tout en veillant à préserver l'intérêt public, la qualité des projets et la maîtrise de leur mise en œuvre.

Sur le calendrier, le dossier du centre équestre devrait faire l'objet d'une notification avant la fin de l'année, sur la base d'un cahier des charges en cours de finalisation. Pour les autres projets, je veux surtout souligner une très bonne nouvelle : le Gouvernement wallon a validé, ce 10 septembre, l'affectation des budgets du Plan de relance de la Wallonie au redéploiement de Falemprise et de l'Aquacentre, dans la continuité du cap que j'ai présenté dans ma stratégie de développement pour le site.

Cette décision constitue une étape cruciale pour l'avenir du site. Elle donne un signal clair : les lacs de l'Eau d'Heure entrent dans une nouvelle phase de développement. Avec cette décision, le calendrier précis de mise en œuvre pourra désormais être défini prochainement avec l'organe d'administration, afin d'avancer de manière réaliste, coordonnée et, surtout, maîtrisée. Je me félicite de cette avancée, aux côtés des membres de l'organe d'administration, car elle marque un moment important pour le redéploiement des lacs de l'Eau d'Heure.

Elle traduit aussi le travail mené ces derniers mois pour donner au site une trajectoire plus solide, plus lisible et plus durable. Les lacs de l'Eau d'Heure doivent être considérés pour ce qu'ils sont : un projet structurant pour la Wallonie, arrivé à un moment charnière. L'objectif est désormais d'avancer avec sérieux, méthode et ambition, avec l'ensemble des partenaires pour faire de ce site un véritable levier touristique, économique et territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse et cette excellente nouvelle en faveur des lacs de l'Eau d'Heure et, plus singulièrement, pour le tourisme wallon. En effet, en 15 ans, ce sont plus de 70 millions d'euros d'investissements publics qui ont été mobilisés. Au sein de cette Commission, le débat s'est souvent invité concernant la redynamisation du site. Le site peinait à générer des retombées économiques. Il était important de mettre fin à cette hémorragie.

Certes, l'intervention publique est essentielle, mais elle doit s'inscrire dans une dynamique de coconstruction avec le privé, comme vous l'avez souligné. À cet égard, j'entends que, le 10 septembre, vous vous êtes exprimée sur l'affectation des budgets du Plan de relance de la Wallonie au redéploiement de Falemprise pour 500 000 d'euros et de l'Aquacentre

pour 3,5 millions d'euros, ce qui constitue une étape cruciale pour l'avenir du site, et ce, aux côtés des membres de l'organe d'administration.

Les appels à manifestation d'intérêt, dont l'objectif était de tester le marché et de mesurer l'intérêt des opérateurs, se sont avérés concluants. Je me réjouis de vous avoir entendue sur le sujet. Vous l'avez dit, notre joyau touristique doit redevenir un véritable levier touristique, économique et territorial.

Mme la Présidente. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 44 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 50 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du patrimoine en région du Centre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du patrimoine en région du Centre ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, durant les mois d'été, une initiative de la presse régionale invitait les habitants de la région du Centre à élire leurs monuments préférés. Parmi les sites mis à l'honneur figurent notamment le château de Seneffe, le château fort d'Écaussinnes-Lalaing, le château de Louvignies, le château Boël à La Louvière ou encore le château d'Enghien. Au-delà de son caractère ludique, cette initiative témoigne de l'attachement des citoyens à leur patrimoine bâti et à son rôle dans l'identité des territoires.

Quelle est la stratégie du Gouvernement wallon pour renforcer la valorisation du patrimoine remarquable, en particulier dans la région du Centre ? Quels investissements régionaux ont été consacrés, depuis

2024, à la restauration ou à la mise en valeur de ces différents sites ? Des projets de restauration ou de classement sont-ils actuellement à l'étude concernant certains monuments de cette région ? Comment le Gouvernement entend-il renforcer leur attractivité touristique et leur accessibilité au public ? Existe-t-il une stratégie spécifique visant à développer des parcours ou des réseaux patrimoniaux à l'échelle de la région du Centre ?

Quels moyens la Wallonie consacre-t-elle à la promotion du patrimoine régional auprès des habitants et des visiteurs ? Comment la Wallonie évalue-t-elle les retombées culturelles et économiques des investissements consentis en faveur du patrimoine ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la promotion de notre patrimoine constitue un axe essentiel de la politique que je mène en faveur de sa préservation et de sa transmission. Ainsi, l'AWaP développe chaque année de nombreuses initiatives destinées à sensibiliser les habitants, à renforcer l'attractivité des sites patrimoniaux et à encourager leur fréquentation. Parmi ces actions figurent notamment :

- l'organisation des Journées du patrimoine qui viennent de se tenir et qui permettent chaque année au grand public de découvrir gratuitement plusieurs centaines de sites répartis sur l'ensemble du territoire wallon. J'ai souhaité cette année amplifier le concept en l'étendant sur l'ensemble de la période estivale et ainsi renforcer les synergies entre tourisme et patrimoine ;
- la mise en œuvre de campagnes de communication et de sensibilisation sur des thématiques variées via des médias grand public et des publications spécialisées ;
- l'édition d'ouvrages de vulgarisation, tels que les *Carnets du patrimoine*, consacrés aux canaux du Centre ou à la ville de La Louvière ;
- le soutien à des événements, expositions, colloques et projets locaux contribuant à la mise en lumière du patrimoine régional.

Au-delà de ces actions de promotion, la Wallonie investit également dans la restauration, la conservation et l'ouverture au public du patrimoine.

Ainsi, parmi les monuments ou sites classés que vous citez, les châteaux d'Enghien et de Seneffe font actuellement l'objet de demandes d'autorisation patrimoniale pour des actes et travaux de restauration.

Plus largement, de nombreuses demandes ont également été introduites pour d'autres biens classés du territoire. Parmi ceux-ci figurent la chapelle et le couvent des Dominicains à Braine-le-Comte, le château

de la Folie à Écaussinnes-d'Enghien, l'église Saint-Gaston à Saint-Vaast et la collégiale Saint-Vincent à Soignies. Au château fort d'Écaussinnes, le chantier de restauration des menuiseries extérieures vient de se terminer et a été subsidié à hauteur de plus de 185 000 euros.

En outre, la région du Centre est particulièrement dotée en biens inscrits au patrimoine mondial. Les plans de gestion élaborés pour ces biens mettent largement l'action sur leur valorisation patrimoniale et touristique. Des routes et circuits de découvertes spécifiques sont en outre valorisés par VisitWallonia, je pense aux châteaux et industries ou balades en vélo sur les traces du patrimoine UNESCO.

L'AWaP reste particulièrement attentive à l'ensemble de ces dossiers et veille à travailler en étroite collaboration avec les acteurs touristiques de terrain. Mon objectif est bien de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur territoire, tout en générant des retombées positives en matière de développement culturel, touristique, mais aussi économique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, effectivement, le fil est très court entre tourisme et patrimoine. Vous venez de terminer sur un point important, le développement économique, qui est essentiel pour les régions, notamment pour la région du Centre en matière de valorisation de son patrimoine. Nous savons tous que le travail est important et qu'il doit continuer. C'est à cela que nous souhaitons œuvrer.

**Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'accompagnement régional de la
valorisation patrimoniale du château Boël à La
Louvière »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accompagnement régional de la valorisation patrimoniale du château Boël à La Louvière ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, le château Boël et son parc constituent un ensemble emblématique du patrimoine industriel louviérois. Bien

que le château ne soit pas classé, la Région a reconnu l'intérêt particulier du site, notamment par l'inscription du parc à l'inventaire des parcs et jardins historiques de Wallonie et par sa proximité avec deux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : les ascenseurs du canal du Centre et le site minier du Bois-du-Luc.

Dans votre réponse à ma question de février dernier, vous indiquiez que l'absence de classement limitait les possibilités d'intervention régionale directe, tout en restant ouverte à des propositions permettant de soutenir le développement de ce lieu.

Madame la Ministre, des contacts ont-ils été pris depuis lors avec la Ville de La Louvière afin d'identifier des modalités d'accompagnement régional du projet ? L'Agence wallonne du patrimoine accompagne-t-elle actuellement la Ville dans la définition du projet de restauration, de réaffectation et de valorisation du château ? Une procédure de reconnaissance patrimoniale – classement ou autre forme de protection – est-elle envisagée à moyen terme ?

Enfin, le Gouvernement envisage-t-il d'adapter certains dispositifs d'aide afin de mieux accompagner des biens publics présentant une forte valeur patrimoniale sans être classés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme j'ai eu l'occasion de le mentionner en février dernier, le château Boël et son parc, bien que non classés, présentent un intérêt patrimonial certain, notamment en raison de leur proximité avec le canal du Centre, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et leur intégration dans sa zone tampon. À ce titre, l'AWaP ainsi que la Commission royale des monuments, sites et fouilles suivent avec attention l'évolution du projet envisagé pour le parc Boël et répondent favorablement aux invitations de la ville, sans toutefois être associées en première ligne au développement du projet.

Des réunions se sont tenues en mars, mais aussi en juin dernier avec la Ville de La Louvière, l'AWaP et la Commission royale afin d'examiner l'évolution du projet de réhabilitation du parc. À cette occasion, plusieurs balises patrimoniales ont été identifiées comme essentielles à préserver et à mettre en valeur, à savoir les réseaux hydrauliques, les fabriques, les cheminements, les vues, les perspectives ainsi que les arbres remarquables. Les échanges et les recommandations issus de cette rencontre devront faire l'objet d'un examen approfondi lors d'une prochaine réunion, dont la date doit encore être fixée. En revanche, aucune demande de classement n'est en cours d'analyse.

L'absence de classement d'un site ne permet pas d'envisager l'octroi d'un soutien financier régional dans le cadre des dispositifs financiers tels qu'ils existent

aujourd'hui. Dans le contexte budgétaire actuel, je n'envisage pas l'adaptation en vue d'y englober un soutien aux biens non classés. Il faut prioriser, vous le savez – nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici. Je demeure néanmoins attentive à toute piste de valorisation de ce lieu historique et patrimonial, et je reste disposée à examiner toute solution susceptible d'accompagner son développement futur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, je resterai, bien entendu, attentive à l'évolution du dossier.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan de la 38e édition des Journées du
patrimoine en Wallonie »**

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les premiers retours de la programmation
« Patrimoine en spectacle » »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Roberty, sur « le bilan de la 38e édition des Journées du patrimoine en Wallonie » ;
- Mme Gysen, sur « les premiers retours de la programmation « Patrimoine en spectacle » ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, au fil des éditions, les Journées du patrimoine se sont imposées comme un rendez-vous incontournable de la sensibilisation au patrimoine, mais aussi comme un outil de valorisation touristique et de transmission auprès des nouvelles générations.

Les Journées du patrimoine constituent également une occasion privilégiée de mettre en lumière des sites parfois méconnus et le travail des nombreux bénévoles, associations et professionnels qui œuvrent à leur préservation.

À l'issue de cette 38e édition, il me semble utile de disposer d'un premier état des lieux. Vous savez que j'arrive souvent très tôt sur les questions de suivi dans ces matières. Quel regard portez-vous sur cette

38^e édition ? A-t-elle permis d'atteindre de nouveaux publics ou de renforcer l'intérêt des jeunes générations pour le patrimoine wallon ? Quels sites ou quelles initiatives vous paraissent particulièrement emblématiques de cette édition ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, de la mi-juin à la mi-septembre, la programmation « Patrimoine en spectacle » proposait une approche renouvelée de la découverte du patrimoine wallon, avec comme point d'orgue les Journées du patrimoine de ce week-end qui clôturaient cette saison de « Patrimoine en spectacle » et qui valorisaient à travers trois grands shows des sites d'ampleur comme le Château d'Hélécine en Brabant Wallon où j'ai eu le plaisir de vous croiser ce week-end.

Au-delà de la mise en valeur des lieux patrimoniaux, cette initiative de « Patrimoine en spectacle » poursuit un objectif essentiel, celui d'élargir les publics et de faire découvrir ce patrimoine, de le partager avec ceux et celles qui y sont peut-être moins sensibles ou moins connaisseurs et passionnés en proposant une approche plus ouverte et vivante, notamment à destination des jeunes et des familles.

Ce « Patrimoine en spectacle » a comme ambition de renouveler l'image du patrimoine, de la pérenniser en tout cas, et de renforcer son attractivité.

Je souhaitais vous interroger sur les premiers éléments de bilan de cette première édition, non pas des Journées du patrimoine, mais du « Patrimoine en spectacle », qui ont bien démarré à la mi-juin et se sont clôturées ce week-end. Quels sont les premiers retours de cette programmation de l'été ? Les visiteurs ont-ils été globalement au rendez-vous ? Les opérateurs ont-ils été positifs par rapport à cette programmation ? Ces retours vous confortent-ils pour le maintien du dispositif dès l'année prochaine ? Quels sont également – peut-être les avez-vous déjà – les premiers retours des Journées du patrimoine, qui avaient lieu ce week-end et n'avaient pas de thème particulier, mais étaient effectivement l'apothéose de « Patrimoine en spectacle » ? Ces trois grands spectacles que j'évoquais ont-ils eu le succès attendu ?

Enfin, une évaluation des différentes initiatives mêlant tourisme et patrimoine aura-t-elle lieu dans les prochaines semaines ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames les Députées, point d'orgue de la première édition de la programmation « Patrimoine en spectacle », cette 38^e édition des Journées du patrimoine en Wallonie s'est

tenue le week-end dernier. Les trois événements de clôture de « Patrimoine en spectacle » ont eu lieu respectivement les vendredi 11, samedi 12, et dimanche 13.

La soirée de vendredi au château d'Hélécine était complète avec une jauge atteinte de 500 personnes même si nous avions enregistré 600 réservations possibles au regard des possibles no-show, ainsi que les quatre séances gratuites de ce samedi pour le spectacle de Luc Petit au Val Saint-Lambert avec 1 400 personnes inscrites. J'ai eu l'occasion de participer à ces deux moments et j'ai pu voir de mes yeux la magie et la diversité du public, et notamment la présence du public plus jeune, du public familial qui était présent à ces deux moments.

Enfin, l'événement organisé sur le site de la bataille de Waterloo a quant à lui attiré dimanche plus de 700 personnes. Un public essentiellement familial, là aussi comme escompté.

Il est encore relativement tôt pour disposer de l'ensemble des données, mais les premiers chiffres reçus au cours de l'opération « Patrimoine en spectacle » indiquent une augmentation globale des chiffres de fréquentation des événements ciblés par les campagnes de promotion pilotées par VisitWallonia.

Par exemple, le Festival Vacances Théâtre Stavelot ou Faites du Feu à Tournai annoncent une augmentation de fréquentation de 25 %. Le spectacle « Livre de la jungle », joué au château de Belœil, a accueilli 38 000 visiteurs durant un mois, soit un record de fréquentation, tandis que le spectacle théâtral « Le Songe d'une nuit d'été » s'est joué à guichets fermés chaque soir avec 22 500 spectateurs à l'abbaye de Villers-la-Ville.

Je me réjouis évidemment de cette dynamique positive et des effets économiques et touristiques induits par celle-ci.

Pour les Journées du patrimoine, qui se sont donc déroulées ce week-end, voici quelques éléments que je peux dès à présent vous communiquer :

- le théâtre de Namur a accueilli 1 200 visiteurs ;
- la maison Caprasse, à Gouvy, a accueilli 594 visiteurs ;
- le château de Balâtre, à Jemeppe-sur-Sambre, a accueilli 800 visiteurs ;
- le musée Hergé a accueilli 700 visiteurs ;
- l'abbaye de la Ramée a accueilli 700 visiteurs ;
- le Parlement wallon a accueilli 700 visiteurs.

Ces chiffres ne font état que d'une première tendance, car les organisateurs disposent de trois semaines pour envoyer le décompte final de leurs visiteurs auprès de l'AWaP.

Deux cent douze organisateurs privés et 54 organisateurs publics ont sollicité une demande

d'intervention auprès de l'AWaP. Pour rappel, ils peuvent obtenir jusqu'à maximum 700 euros par opérateur pour l'organisation des activités, contre 157 privés et 44 publics en 2025. Là aussi, au niveau des demandes de subventions qui sont rentrées, on voit une hausse des dossiers. Ce qui induit que la participation est plus large tant au sein des organisateurs privés qu'au sein des organisateurs publics.

Le programme de cette année était une nouvelle fois très riche, avec plus de 350 activités et sites ouverts, dont certains pour la première fois, comme la maison Ancion-Dethiers à Huy ou le château de la Gotte à Nandrin. D'autres biens étaient accessibles à titre exceptionnel. Je pense notamment à la Tour Henri VIII et au Fort Rouge à Tournai, mais aussi à la maison Caprasse à Gouvy ou encore au château d'Argenteuil à Waterloo.

Avec cette nouvelle organisation, les objectifs étaient clairs : faire vivre encore davantage le patrimoine et le faire découvrir à un public plus large, plus jeune, générer de nouvelles retombées économiques et touristiques, ainsi que développer une synergie beaucoup plus active et beaucoup plus efficiente entre l'AWaP et VisitWallonia.

Même si une marge de progression reste possible, mon sentiment est que ces objectifs sont atteints. Des bilans des Journées du patrimoine et de l'opération « Patrimoine en spectacle » seront dressés dans les prochaines semaines grâce au sondage destiné aux organisateurs et au public. Le recueil de ces informations permettra une analyse fine et consolidée des résultats, en intégrant les enjeux touristiques et patrimoniaux afin de préparer une nouvelle édition 2027 encore plus palpitante, mais qui conservera les mêmes objectifs et sur les mêmes concepts.

Le concept, je le rappelle, était cette volonté d'ouvrir notre patrimoine à de nouveaux publics, d'élargir la saison aussi à la saison estivale, de renforcer les synergies entre l'AWaP et VisitWallonia. Le bilan fera ressortir des éléments positifs, mais aussi des éléments moins positifs que nous devons améliorer. Je pense notamment à la communication, que nous pouvons encore renforcer autour du programme, autour de tous ces efforts qui ont été dégagés tant par les structures publiques wallonnes que par les acteurs de terrain. On va devoir encore renforcer tout cela, le maximiser davantage pour faire en sorte que l'événement rayonne encore davantage dès l'année prochaine.

Je suis très heureuse de constater la diversité des publics dans ces activités patrimoniales, comme on a pu le vivre cet été ou lors des Journées du patrimoine.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Voilà un bilan qui est excessivement positif dont on ne peut que s'en réjouir. On peut se réjouir également que, dès l'année

prochaine, on mette les bouchées doubles pour améliorer encore les éditions. Le public était au rendez-vous, notamment les publics les plus jeunes, ce qui était un de vos objectifs. Continuez comme cela, Madame la Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – C'est un plaisir de vous entendre, Madame la Ministre. On ne peut que se réjouir de cette augmentation de fréquentation annoncée qui répond à votre ambition de construire le public de demain, sensible au patrimoine. Cela se construit, on ne peut pas se reposer sur une fréquentation acquise. C'est un public qu'il faut tout le temps conquérir et aller chercher la diversité, mais aussi la jeunesse des publics.

J'entends une meilleure synergie entre l'AWaP et VisitWallonia. J'en suis heureuse.

Surtout, je suis très sensible à cette augmentation des acteurs privés et publics qui se sont engagés à faire vivre ces plus de 350 activités sur une saison qui couvre l'été et qui se clôture pour ces Journées du patrimoine. Je me réjouis de voir que 2027 se poursuivra dans la même lignée.

Vous évoquez la communication. Effectivement, quand les événements sont de qualité, comme ceux auxquels on a assisté, nous n'avons qu'une envie : c'est qu'un maximum de personnes en soit informé et que cette information soit la plus fluide et la plus efficace pour pour conquérir encore d'autres publics et un public chaque fois plus nombreux.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la fermeture du site de la Malogne lors des
Journées du patrimoine pour des raisons de
sécurité »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la fermeture du site de la Malogne lors des Journées du patrimoine pour des raisons de sécurité ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, pour cette dernière question de la journée, on va dans mon arrondissement, plus précisément dans la ville de Mons, puisque le site de la Malogne a malheureusement dû être fermé durant les Journées du

patrimoine, qui sont les deux seuls jours où il peut être visité. Beaucoup de Montoises et de Montois, mais aussi de gens venus de plus loin, attendent donc cette occasion pour s'y rendre.

Le site de la Malogne est composé de plus de 180 kilomètres de galeries souterraines creusées dans la craie. Si le site revêt un intérêt scientifique énorme, son potentiel touristique l'est tout autant. En effet, bien que la Malogne soit officiellement fermée au public depuis 2006, il est possible de visiter ses galeries lors des Journées du patrimoine, comme je le disais.

Toutefois, ce ne sera pas le cas pour cette 38^e édition. En effet, le site a été fermé pour des raisons de sécurité sur arrêté du bourgmestre. Si les représentantes et représentants de l'ASBL Projet Malogne sont logiquement déçus de ne pas pouvoir faire découvrir le site, ils estiment que sa sécurisation est un enjeu prioritaire. Pour pouvoir l'ouvrir, à terme, au public, un grand nombre de travaux de sécurisation seraient d'ailleurs nécessaires.

Dès lors, Madame la Ministre, comment accueillez-vous la fermeture du site de la Malogne pour cette édition des Journées du patrimoine ? D'après vos informations, quels sont les travaux prioritaires pour sécuriser l'endroit ? Des discussions ont-elles déjà eu lieu entre l'ensemble des parties prenantes pour d'éventuels travaux de sécurisation dans une optique d'ouverture au public ? Le cas échéant, qu'en ressort-il ? À défaut, un tel projet permettant de valoriser ce patrimoine serait-il envisageable ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, comme chaque année ou presque, l'ASBL Projet Malogne avait effectivement introduit un dossier de participation aux Journées du patrimoine afin d'organiser des visites guidées des galeries de la Malogne. Cette activité connaît, en effet, un succès de foule, puisque, à titre d'exemple, l'édition 2025 avait accueilli 701 visiteurs, ce qui témoigne de l'intérêt du public pour ce patrimoine exceptionnel.

À la suite de la décision des autorités communales d'interdire l'ouverture du site pour des raisons de sécurité, l'association a d'abord suspendu sa participation avant de finalement l'annuler. Cette décision est évidemment impactante, tant pour les organisateurs que pour le public, mais les impératifs de sécurité doivent naturellement primer sur toute autre considération. La priorité doit à présent être donnée aux travaux de sécurisation du site en vue de sa réouverture au public dès que possible.

Cette question n'est pas neuve. En août 2024, une première réunion sur le patrimoine visait déjà un objectif de sécurisation des carrières. Durant cette

réunion, un rapport d'expertise, réalisé par une société de consultance en génie minier et environnemental mandatée par la Ville de Mons, a été présenté. Les analyses géotechniques exposées dans ce rapport ont permis d'identifier un certain nombre de désordres ou d'instabilités. Le rapport propose des solutions techniques de traitement et de sécurisation ; ces techniques devront être appliquées au cas par cas, en fonction du risque estimé et de la valeur patrimoniale, et en prenant en compte le fait que les carrières constituent le deuxième plus important site d'hibernation de chauves-souris en Région wallonne.

Le 6 mai dernier, une réunion s'est tenue entre les agents de l'AWaP et le département Environnement et Transition écologique de la Ville de Mons pour avancer sur ce dossier délicat. Actuellement, la Ville rédige les clauses techniques d'un marché de services qui porte notamment sur les mesures de sécurisation et les méthodes de surveillance, sur la base des éléments fournis par la société de consultance. Ce n'est qu'après cette phase qu'un marché de travaux pourra être lancé pour consolider le site.

Pour conclure, je tiens à souligner l'intérêt patrimonial, scientifique et culturel que représente le site de la Malogne et à saluer l'engagement des bénévoles qui œuvrent depuis de nombreuses années à sa valorisation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupарт.

M. Guillaume Soupарт (MR). – J'espère que tout le travail mené pourra être poursuivi. Je ne doute pas que la Wallonie soutiendra les différentes démarches entreprises.

Effectivement, c'est un site qui est exceptionnel, mais que l'on ne peut malheureusement pas voir. J'espère que l'on pourra trouver le chemin entre la préservation des chauves-souris, la stabilité et l'intérêt patrimonial et touristique. C'est un chemin qui s'annonce compliqué, mais je suis sûr que les porteurs de projet, notamment les bénévoles de cette ASBL, pourront mener cela à bien avec les autorités communales et régionales.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – La question orale de M. Resinelli à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la relance de l'exploitation touristique du canal du Centre » est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Grégory Chintinne, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Charles Gardier, MR
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
AMI	appel à manifestation d'intérêt
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
CIPAR	Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
DNF	Département de la nature et des forêts
ETP	équivalent temps plein
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PO	pouvoir organisateur
QR	quick response (code QR : code à réponse rapide)
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TAO	Tourismusagentur Ostbelgien (Agence du tourisme des cantons de l'Est)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)